

Rapport Annuel 2009

OCTO Technology



Cabinet de Conseil en
Systèmes d'Information

Chères, Chers actionnaires,

C'est non sans fierté que je vous présente le bilan d'OCTO pour l'année 2009. Comme d'habitude, au delà des données chiffrées, j'attache une grande importance aux actifs intangibles sur lesquels repose le modèle de développement OCTO. Ces actifs intellectuels et humains, qui ne sont pas inscrits au bilan de la société, sont ses fondations de demain.

Les axes de différenciation qui font d'OCTO une société si particulière et parfois même atypique dans les métiers du conseil IT, pragmatisme, efficacité et franchise, nous ont permis de traverser avec succès l'année 2009, en dépit de l'environnement économique et financière perturbé qui a touché tous les secteurs d'activités, sans exception. La confiance que nous accordent nos clients s'est même renforcée dans une période où les résultats et les bénéfices de nos prestations sont attendus immédiatement.

Nos résultats financiers, certes pénalisés par le contexte économique, démontrent toutefois l'excellente santé de notre cabinet : 20% de croissance organique et 6,1% de marge nette. Cette année encore, ils nous permettent de maintenir le versement d'un dividende élevé de 0,30 € par action, qui procure un rendement de près de 6%. A l'international, le démarrage de notre filiale en Suisse s'est avéré particulièrement compliqué pour sa première année pleine, contrairement à la filiale marocaine qui a obtenu des résultats prometteurs. Notre savoir-faire est exportable, notre avenir passera par une présence à l'International, nous la voulons rentable et génératrice de valeur.

La seconde édition de l'USI (Université du Système d'Information), qui s'est tenue en juillet 2009, a fait de cet événement une véritable référence auprès des directions des systèmes d'informations. Cette conférence, qui permet la réunion, des Boss, les Directeurs des Systèmes d'Information, et des Geeks, les spécialistes des technologies, constitue un moment unique de partage du savoir et de collecte d'idées, de méthodes et d'envies. L'année 2010 voit naître le Club USI, constitué de sociétés désireuses, comme OCTO, d'utiliser l'informatique comme un moyen pour transformer nos sociétés. C'est avec grande fierté que nous associons ainsi notre marque avec Axa, le Boston Consulting Group (BCG), CNP Assurances, Crédit Agricole Corporate & Investment Bank, Générali ou plus récemment Orange. L'USI devient ainsi désormais un événement IT ouvert et contributif, s'inscrivant pleinement dans les valeurs de notre cabinet.

L'année 2009 nous a permis de définir notre vision et nos ambitions pour l'horizon 2020. Une vision partagée par tous les collaborateurs du cabinet qu'il me tarde de pouvoir dévoiler avant la fin de l'année dès lors que les conditions de lancement seront réunies. Cet actif intangible est ma plus grande satisfaction de l'année. Les prochaines années d'OCTO s'annoncent passionnantes compte tenu des objectifs que nous nous sommes fixés. L'intelligence collective et nos méthodes de management innovantes sont nos meilleurs atouts pour décliner cette vision innovante productrice de valeur pour nos clients

Enfin, vous l'aurez sans doute constaté, la part de capital détenue par les salariés continue d'augmenter, elle est désormais portée à près de 10%. Ceci démontre la confiance de l'ensemble de l'équipe dans notre projet et dans l'aptitude du management à le mettre en action.

Merci de votre confiance, soyez assurés que nous continuerons à travailler dur pour la conserver.

François Hisquin
Président du Directoire



Rapport Annuel

2009

OCTO Technology



Table des matières

1.	Présentation d' OCTO Technology	8
1.1.	Notre cabinet	8
1.2.	L'équipe dirigeante	8
1.3.	L'offre OCTO	9
1.4.	Des solutions	9
1.5.	Un métier à la hauteur des enjeux	10
1.6.	Les Architectes	10
1.7.	Une organisation verticale par métiers	10
1.8.	Des références grands comptes	11
1.9.	L'Université du SI	11
2.	Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale mixte ordinaire et extraordinaire du 10 mai 2010	12
2.1.	Présentation de l'exercice 2009	12
2.2.	Faits marquants de l'exercice 2009	13
2.3.	Filiales et participation	13
2.4.	Information sur les risques du marché et les risques pays	13
2.5.	Evolution des travaux de R&D	14
2.6.	Faits marquants depuis la clôture de l'exercice 2009	14
2.7.	Evolution anticipée pour l'exercice 2010	14
2.8.	Proposition d'affectation du résultat	14
2.9.	Liste des mandats des mandataires sociaux de la société	15
2.10.	Rémunération des mandataires sociaux	16
2.11.	Situation de l'actionariat et notamment de l'actionariat salarié	17
2.12.	Opérations réalisées par les mandataires sociaux	18
2.13.	Opérations effectuées par la société sur ses propres actions	18
2.14.	Tableau récapitulatif du capital autorisé non émis avec délégation au Directoire	18
2.15.	Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices	19
2.16.	Tableau des résultats des cinq derniers exercices	19
2.17.	Conventions réglementées au cours de l'exercice 2009	19
2.18.	Honoraires de commissariat aux comptes	19
2.19.	Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes	20
2.20.	Information sur les délais de paiement	20
2.21.	Autorisation conférée au Directoire de procéder au rachat d'actions de la société en vue de leur attribution gratuite	22
2.22.	Autorisation conférée au Directoire de procéder au rachat d'actions de la société en vue de favoriser la liquidité des titres de la Société	22

3.	Avis de réunion valant avis de convocation	25
4.	Rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Annuelle	30
5.	Bilan et Compte de résultat - Comptes consolidés. Exercice clos le 31 décembre 2009	31
5.1.	Bilan et compte de résultat	31
5.2.	Tableau de flux de trésorerie	31
5.3.	Annexe des comptes consolidés - 31 décembre 2009	35
6.	Bilan et Compte de résultat – Comptes sociaux de la société mère - Exercice clos le 31 décembre 2009	47
6.1.	Bilan et compte de résultat	47
6.2.	Règles et méthodes comptables	50
6.3.	Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat	51
7.	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés. Exercice clos le 31 décembre 2009	61
7.1.	Opinion sur les comptes annuels	61
7.2.	Justification des appréciations	61
7.3.	Vérification spécifique	61
8.	Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels . Exercice clos le 31 décembre 2009	62
10.1.	Opinion sur les comptes annuels	62
10.2.	Justification des appréciations	62
10.3.	Vérifications et informations spécifiques	62
9.	Rapport spécial du commissaire aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés Exercice clos le 31 décembre 2009	63
9.1.	Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice	63
9.2.	Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice	63
10.	Rapport du Commissaire aux Comptes sur le projet d'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux	64
	ANNEXE 1 : TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	65
	ANNEXE 2 : TABLEAU DES FILIALES	65

1. Présentation d' OCTO Technology

1.1. Notre cabinet

OCTO a été créé en 1998 sur la volonté de ses fondateurs de créer la première **communauté d'architectes** de SI en France.

Rapidement, les premières offres orientées expertise, autour des serveurs d'applications puis de l'EAI ont donné à OCTO une position de référent sur ces technologies.

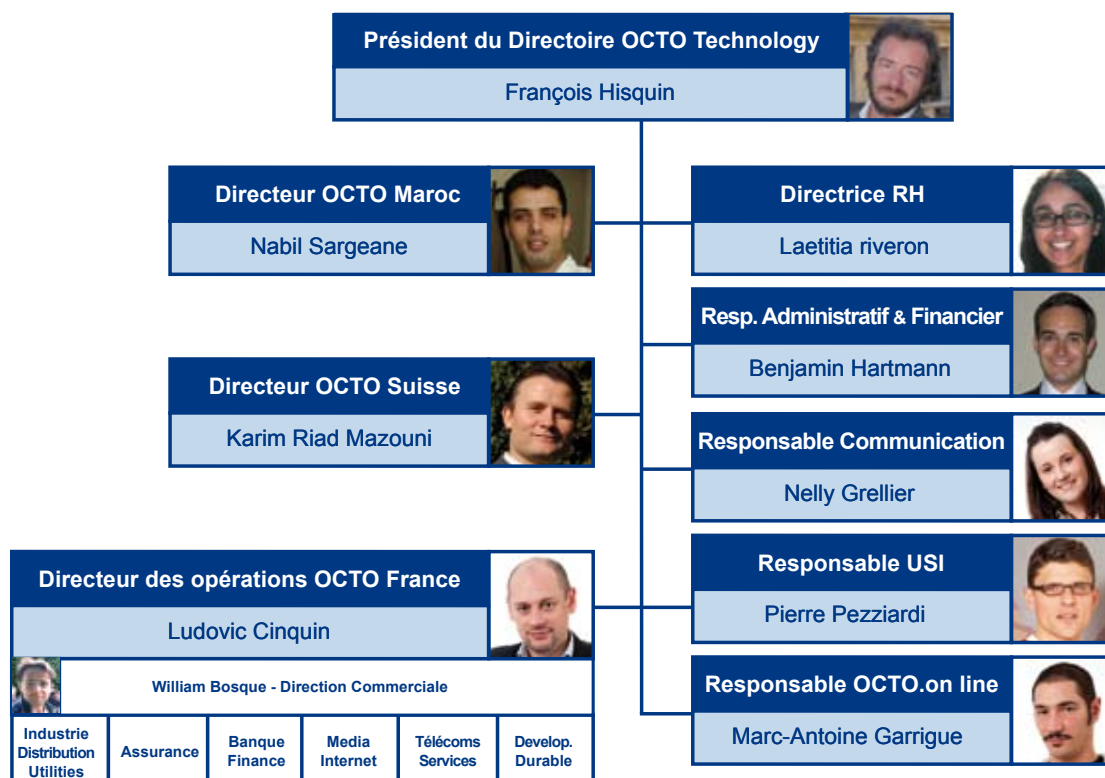
De ces expertises, nous avons progressivement étendu nos savoir-faire vers la **méthodologie**, la **connaissance métier** et enfin, pierre angulaire des équipes et des projets performants, l'**alignement des équipes**.

Ces expériences construites au travers de notre politique de recherche et au travers des projets stratégiques de nos clients, nous rendent légitimes dans notre quête de changement de la fonction informatique.

En 2008, pour nos 10 ans, nous avons reformulé ainsi la raison sociale d'OCTO : « **Apprenons à jouer l'excellence** ». Elle résume notre perpétuelle envie d'amélioration, d'échanges et de découverte, notre passion et le plaisir que l'on trouve dans cette quête continue d'amélioration, dans le Graal de la perfection.

Ceci nous distingue définitivement des SSII traditionnelles fonctionnant en délégation de personnel, aux politiques de formation réduites, se contentant de répondre aux demandes de leurs clients. **Le devoir de conseil, la volonté de progresser ensemble nous anime.** Ceci s'illustre par de nombreuses publications (blog, Livres blancs, livres, presse) et par l'organisation de l'évènement informatique de l'année : l'Université du Système d'Information.

1.2. L'équipe dirigeante



1.3. L'offre OCTO

OCTO propose ses services à l'ensemble des acteurs des Systèmes d'Informations. Voici la présentation de nos Offres sur une matrice de ces acteurs : Opérationnels ou Stratégiques, Métiers ou IT.

Nous avons regroupé nos offres en 4 grandes activités. Choisissez la navigation qui vous convient !

Management de SI



La DSI a comme enjeu principal de livrer le plus rapidement possible et au moindre coût des systèmes utiles.

Nous conseillons nos clients dans l'atteinte de cet objectif: amélioration continue, maîtrise de la complexité du patrimoine, préservation de la capacité d'innovation.

- Schémas directeurs SI
- Audits de SI
- Gouvernance du SI et urbanisme
- Cadrage projets à 360°
- Benchmarks

Architecture et technologies



La technologie est la matière première de la DSI. Bien utilisée, elle est un levier d'efficacité de l'entreprise, à condition de choisir la solution adaptée et de l'utiliser au mieux.

Grâce notre expertise forte et notre savoir-faire d'architecte, nous vous guidons dans ces démarches.

- Audits applicatifs
- Design of technical architecture
- Sécurité, Gestion des Identités et des Accès
- Choix de technologie : benchmarks, open source
- Expertise : IHM, BPM, ESB, SOA, BI, JEE, .Net

Méthodologies et conduite du changement



Les méthodes pour construire et exploiter les systèmes d'information connaissent actuellement de profondes transformations en réponse à des enjeux croissants de réactivité, de fiabilité, de visibilité et de coûts. OCTO vous accompagne dans la validation et le déploiement des Méthodes Agiles et du Lean Management, de façon à optimiser la valeur du SI dans votre organisation.

- Productivité des développements
- Coaching Agile
- Lean IT
- Séminaires et animation d'ateliers
- Accompagnement dynamique d'équipe

Accompagnement de projets



De l'émergence du besoin métier jusqu'au déploiement d'un produit à ses utilisateurs, OCTO accélère et sécurise vos projets sur des sujets stratégiques, innovants ou en environnement flou.

- Bureau d'architectes
- Aide au choix de solutions
- Désendettement 'application
- Industrialisation des tests
- Usabilité / ergonomie

1.4. Des solutions

Architecture de Systèmes d'Information

Audit d'application et de Système d'Information, organisation DSI/métier, schéma directeur de SI

Architecture d'intégration

Pour l'industrialisation des architectures d'échanges (EAI, SOA, Web services, ...)

Architecture d'applications

Pour l'industrialisation d'applications en environnement distribué (J2EE, .Net, éditeurs ou Open Source, outils d'audit de performance et d'industrialisation)

Architecture de sécurité

Pour la conception et l'intégration de la sécurité dans le Système d'Information (au sens applicatif – annuaire, méta-annuaire, gestion de l'identité, provisioning, SSO, ...)

Développement incrémental et piloté par les tests

Coaching chefs de projet MOA/MOE, diffusion de démarches de tests automatisés dans les équipes, déploiement de harnais de test pour sécuriser des legacy, réalisation d'applications au forfait, contractualisation par partage des risques (target cost)

1.5. Un métier à la hauteur des enjeux

Les architectures de Systèmes d'Information sont un enjeu majeur pour les entreprises car les défis à relever sont de plus en plus complexes :

- Evolution de systèmes lors de fusion/acquisition
- Rapidité de mise en oeuvre de nouveaux services
- Ouverture vers les partenaires ou vers le multicanal
- Intégration de nouvelles règles comptables
- Rationalisation des cœurs de SI
- Gouvernance...

L'architecture agit comme un puissant outil de communication entre les différents intervenants des projets et des structures transverses. Elle est l'outil fondamental de conception et de validation permettant de respecter des règles du patrimoine.

La mise en place de bureaux d'architectes garantit la cohérence transversale indispensable à l'entreprise en perpétuelle évolution et maintient la productivité de la DSI.

OCTO intervient en toute indépendance des autres fournisseurs de solutions.

1.6. Les Architectes

Offshoring, CMMI, externalisation... : ces sujets sont, à juste titre, parmi les préoccupations courantes des DSI aujourd'hui.

A condition de ne pas oublier les hommes !

De notre expérience, ce qui fait l'écart entre le succès et l'échec d'un projet ou d'un service, est **en premier lieu l'alignement, la motivation et la compétence des équipes.**

Le choix de la « bonne » technologie ou de la « bonne » méthodologie sera toujours moins crucial que le choix et la constitution de la « bonne » équipe. Gardons à l'esprit que la différence de productivité entre deux développeurs de même expérience peut aller de 1 à 10 !

Dans nos missions, **l'humain, la dynamique d'équipe et la conduite du changement** ont une place essentielle.

1.7. Une organisation verticale par métiers

Notre organisation par secteurs d'activité nous permet de capitaliser sur les enjeux et les patterns métiers de nos clients.

Nos consultants sont ainsi à même de vous proposer des **solutions** et des approches parfaitement adaptées à votre **contexte métier** et de les mettre en perspective par rapport à l'état de l'art de votre secteur d'activité.



Assurance



Banque - Finance



Industrie
Distribution - Utilities



Média - Internet



Télécoms - Services

1.8. Des références grands comptes

ADAE	France Telecom
ADP	GENERALI
AG2R	GMF
Air Liquide	JC Decaux
Amadeus	La Poste
Auchan	Les Pages Jaunes
AXA	M6
AZUR	MAAF
Banques Populaires	Mairie de Paris
BNP Paribas	Maroc Telecom
Bouygues Télécom	Natixis
Bred	ORANGE
CACEIS	Pictet
Calyon	Saint Gobain
Camif	SFR
Canal+	SNCF
Carrefour	Société Générale
CNCE	TF1
Cofidis	THALES
Crédit Agricole	TOTAL
EADS	Wafasalaf
EDF	

“ L’innovation et la compétence technique sont deux qualités indispensables pour fabriquer des produits informatiques solides et séduisants. OCTO Technology fait partie du petit cercle de sociétés qui ont ces qualités. ”

[TOTAL]

“ OCTO Technology nous accompagne sur les problématiques d’architecture technique, de choix d’outils, mais aussi sur l’implémentation des solutions retenues, démontrant un savoirfaire, un professionnalisme et une pertinence digne de la confiance que nous leur renouvelons depuis trois ans. ”

[BNP Paribas]

“ En charge de l’architecture d’échanges du programme SAP, OCTO Technology avec sa méthodologie, son expertise et son engagement nous a permis d’atteindre nos objectifs. ”

[Air Liquide]

“ OCTO Technology est une société disposant de réelles expertises technologiques, mais au-delà de ces compétences qui lui ont permis de mettre en place le framework (J2EE , Swing,..) demandé dans les délais prévus, elle a parfaitement su s’intégrer dans notre projet et notre structure, puis accompagner nos équipes de développement dans un contexte de fort changement. A travers cette mission délicate on a pu constater que la notion de “partenariat”, parfois galvaudée, n’est pas restée un concept marketing, mais une réalité au quotidien et cela durant toutes les phases de la mission.”

[Société Générale]

1.9. L’Université du SI

L’Université du SI est le **rendez-vous annuel des geeks et des boss** du Système d’Information souhaitant une informatique qui transforme nos sociétés.

Chaque année, USI rassemble plus de 350 personnes et nous fait réfléchir au but de la DSI et aux moyens à mettre en œuvre pour atteindre ce but collectivement.

“ Pour moi, OCTO entre avec USI dans une nouvelle dimension.. ”

[BCG]

“Qualité remarquable de manifestation « Université du SI » : les interventions, les sessions interactives, l’organisation générale ”

[Orange]

“ Bravo pour la richesse et la convivialité de ces deux jours ”

[CALYON]

“ Il est rare d’obtenir un tel résultat un première fois : cela donne confiance dans la capacité de votre Entreprise”

[CEISAR]

2. Rapport de gestion du Directoire à l'Assemblée Générale mixte ordinaire et extraordinaire du 10 mai 2010

Mesdames, Messieurs, chers Actionnaires,

Le 1er mars 2010 à 10 heures, le Directoire s'est réuni au siège de la société Octo technology (ci-après dénommée la « Société ») et a décidé de vous réunir en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire afin de vous proposer :

À titre ordinaire :

- De soumettre les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2009 sociaux et consolidés à votre approbation,
- D'autoriser le rachat d'actions de la société en vue de leur attribution gratuite,
- D'autoriser le rachat d'actions de la société en vue de favoriser la liquidité des titres de la Société,
- De nommer un nouveau Commissaire aux Comptes en qualité de suppléant sur proposition du Conseil de Surveillance.

À titre extraordinaire :

- D'autoriser le Directoire à procéder à une attribution gratuite d'actions existantes,
- D'autoriser le Directoire à réduire le capital social par annulation des actions rachetées.

DÉCISIONS À TITRE ORDINAIRE :

En premier lieu avant de vous exposer les différentes propositions soumises à votre vote, nous vous prions de prendre connaissance des principaux faits ayant marqué la vie de notre société au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009 ainsi que des récentes évolutions constatées depuis le début de l'année 2010 telles que constatées et perçues par votre Directoire.

2.1. Présentation de l'exercice 2009

Les principaux agrégats reflétant notre activité sont les suivants :

En K€ - données sociales	2008	2009	Variation
Chiffre d'affaires	12 712	14 659	+15,3%
Résultat d'exploitation	446	1 237	+177,1%
<i>Marge opérationnelle</i>	<i>3,5 %</i>	<i>8,4 %</i>	
Résultat net	926	921	-0,6%
<i>Marge nette</i>	<i>7,3 %</i>	<i>6,3 %</i>	

Commentaires :

Le chiffre d'affaires de la société est en croissance organique de 15.3% par rapport à l'exercice précédent (19.7 % en consolidant le chiffre d'affaires des filiales).

La Société s'est notamment appuyée sur une progression soutenue de ses effectifs, et a notamment recruté 33 nouveaux collaborateurs. A ce titre, l'effectif de la Société au 31 décembre 2009 s'établissait à 131 collaborateurs, dont 110 consultants et architectes, ainsi que sur le maintien à un niveau élevé du taux d'activité des consultants, à 72%, conforme au niveau normatif de la Société.

2.2. Faits marquants de l'exercice 2009

Dans un contexte de marché particulièrement concurrentiel au cours de l'exercice écoulé, le cabinet a su maintenir à un niveau élevé ses principaux indicateurs opérationnels. Ainsi le taux journalier est demeuré inchangé, à un peu plus de 900€ en moyenne, tandis que le taux d'activité, dans le respect du modèle de développement du cabinet depuis sa création, s'est inscrit à 72 % sur l'ensemble de l'exercice, en léger recul toutefois par rapport à 2008 (74 %).

La bonne tenue de ces indicateurs et la gestion optimale des coûts de structure en 2009 ont permis au résultat d'exploitation de la société de s'établir à 1,24 M€, en forte progression de 177 % par rapport à 2008, soit une marge d'exploitation de 8,4 %. Au second semestre, la marge d'exploitation a fortement progressé par rapport au premier semestre, qui intégrait l'ensemble des produits et des charges liés à l'édition 2009 de l'Université du SI.

En 2008, la société avait bénéficié d'un produit exceptionnel de 0.41 M€ lié à la cession de la participation résiduelle du cabinet détenue dans la société Pivolis à la SSII indienne KPIT Cummins Infosystems Ltd.

Compte tenu de cette solidité financière, le Directoire d'Octo Technology propose lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires le versement d'un dividende élevé, à 0.30€ par action, en hausse de 15 % par rapport à 2008.

A l'issue de la réunion du Directoire en date du 9 janvier 2009, il a été constaté l'exercice de stock options et l'augmentation de capital social de 950 euros pour le porter dans un premier temps de 305.555,60€ à 306.505,60€, divisé en 3.065.056 actions de même valeur nominale.

Nous vous rappelons également que par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 août 2006, il a été donné pouvoir au Directoire d'émettre un maximum de 90 000 actions gratuites. Aux termes d'une décision du 22 décembre 2006, le directoire a attribué 90 000 actions aux salariés, la période d'attribution prenant fin le 9 janvier 2009, sous condition de présence des salariés au 23 décembre 2008.

A l'issue de la réunion du Directoire le 9 janvier 2009, il a par ailleurs été constaté l'augmentation de capital social de 9 000 euros. Celui-ci s'élève désormais à 315.505,6€, divisé en 3.155.056 actions de même valeur nominale.

2.3. Filiales et participation

S'agissant des filiales, Octo technology (Suisse) et Octo Technology (Maroc), ces dernières poursuivent à l'étranger la même activité que notre Société.

La filiale marocaine emploie 7 salariés, alors que 4 salariés travaillent au sein de la filiale suisse.

Après une année 2009 et un contexte financier difficile, Octo Technology Suisse grâce à des missions plus récurrentes envisage une progression de 60 % de son chiffre d'affaires annuel pour 2010.

Octo Technology Maroc vise quant à elle une amélioration substantielle de sa marge d'exploitation pour l'année 2010.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Il convient de rappeler que notre société participe à hauteur de 50% dans une société de type « société en participation », la société XDEPEND.

Au cours de l'exercice écoulé notre Société n'a pris aucune nouvelle participation.

2.4. Information sur les risques de marché et les risques pays

Aucun risque particulier ne pèse sur la Société concernant les risques de marché ainsi que les risques pays.

2.5. Evolution des travaux de R&D

En juillet 2009, la cellule technique a publié la version française de l'ouvrage : Java Productivity Primer. Elle a travaillé sur la publication de trois ouvrages :

- « *l'anthologie Octo talks* », rassemblant les meilleurs articles du blog de la Société,
- le livre blanc « Usabilité et interface Homme-Machine »,
- l'ouvrage « l'informatique conviviale » dont les parutions ont eu lieu en début d'année 2010.

Ces ouvrages collectifs rassemblent le savoir faire et l'expérience acquise par les experts Octo depuis sa création dans ces domaines particuliers.

La société Octo Technology bénéficie du crédit d'impôt lié aux activités de recherche (CIR) lancées en 2008 sur les sujets suivants : ergonomie et nouvelles interfaces homme-machine, gestion ouverte de la sécurité des Systèmes d'Information par les risques et langages de programmation dynamiques et expressifs. Le montant du CIR au titre de l'année 2009 s'est élevé à 294 212 €

Il est rappelé que pour l'ensemble de son action et de ses projets, Octo Technology a la qualification d'« entreprise innovante » délivrée par Oseo innovation (ex ANVAR), ce qui la rend éligible aux FCPI.

2.6. Faits marquants depuis la clôture de l'exercice 2009

La société Aubay a démissionné de sa fonction de membre du Conseil de surveillance à compter du 5 janvier 2010.

2.7. Evolution anticipée pour l'exercice 2010

Dans un environnement perturbé, Octo Technology a su démontrer en 2009 sa capacité à poursuivre son développement de manière dynamique en renforçant la confiance de ses clients à la recherche de projets à ROI (retour sur investissements) courts et permettant d'optimiser leurs actifs IT. Alors que ces priorités devraient perdurer en 2010 au sein de ses clients, Octo Technology prévoit pour cette année un nouvel exercice de croissance soutenue de l'activité, tant en France qu'à l'international.

L'année 2010 sera également marquée par la 3ème édition de l'Université du SI les 1er et 2 juillet 2010, événements annuel à destination « *des geeks et des boss* » du Système d'Information souhaitant une informatique qui transforme nos sociétés. Fort du succès des précédentes éditions, Octo Technology entend capitaliser sur cet événement.

2.8. Proposition d'affectation du résultat

Le bénéfice de la Société au 31 décembre 2009 s'élève à la somme de 920.586€ que votre Directoire vous propose d'affecter de la façon suivante :

Aux actionnaires, par attribution d'un dividende de 946.516,8 euros prélevé :	
Sur la totalité du résultat de l'exercice d'un montant total de :	920 586 €
Et le compte report à nouveau à hauteur de :	25 930,8 €

Le compte de report à nouveau se trouverait ainsi ramené à la somme de 1.423.898,2€.
Le dividende par action s'élèverait à 0.30€.

Le montant des dividendes propres aux actionnaires qui manifesteraient dans les conditions fixées par la loi et les règlements le souhait d'opter pour le prélèvement libératoire, comme l'autorise la Loi de finances 2008, sera minoré de ce même prélèvement libératoire.

Par ailleurs, et dans l'hypothèse de l'option pour le prélèvement libératoire, conformément aux nouvelles dispositions légales, les cotisations sociales (CSG-CRDS) seront prélevées à la source.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

2.9. Liste des mandats des mandataires sociaux de la société

Nom	François HISQUIN
Mandat actuel	Président du Directoire – Directeur Général
Autres mandats et fonctions exercés dans la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Président de la société KPIT
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	AUBAY Technology - Membre du Conseil de Surveillance Administrateur de France MP3 Administrateur de Monelis Président de Réalisations et Prestations Graphiques « RPG »

Nom	Pierre PEZZIARDI
Mandat actuel	Membre du Directoire
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Administrateur de la société Oxus Président de la société OCTOPUS MICRO FINANCE
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

Nom	Nicolas BONTE
Mandat actuel	Président du Conseil de Surveillance
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2010
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

Nom	AUBAY représentée par Vincent GAUTHIER
Mandat actuel	Représentant permanent de Aubay SA au Conseil de Surveillance
Date d'échéance du mandat	AG statuant sur les comptes clos au 31/12/2010
Autres mandats et fonctions exercés dans la Société	Néant
Autres mandats et fonctions exercés en-dehors de la Société	<p>Directeur Général Délégué et administrateur de la société Aubay Représentant permanent de Capitalinvest en qualité d'administrateur de Aubay Administrateur de YCIMN SA, Mandelieu la Napoule Membre du Conseil d'administration de A.R.T (Italie) Membre du Conseil de Surveillance de la société Aubay Stratégie Technologique Membre du Conseil de Surveillance de la société Aubay</p>
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	<p>Gérant de la société Capitalinvest Consulting Télécoms (ex-Iksen) Directeur Général de la société Capitalinvest Vice-Président de Aubay Conseil en Organisation Membre du Conseil d'administration de Aubay Projipe</p>

2.10. Rémunération des mandataires sociaux

Les rémunérations fixes, variables, les avantages ou attribution de titres de capital aux membres du directoire sont les suivants :

	François HISQUIN	Pierre PEZZIARDI
Rémunération fixe	130 000 €	88 123 €
Rémunération variable	60 000 €	20 886 €
Avantages	N/A	N/A
Attribution de titres de capital	N/A	N/A
Rémunération conditionnelle	N/A	N/A
Prime de départ ou d'arrivée	N/A	N/A

	Ludovic CINQUIN	Laurent AVIGNON
Rémunération fixe	100 000 €	100 000 €
Rémunération variable	5 100 €	40 140 €
Avantages	N/A	N/A
Attribution de titres de capital	N/A	N/A
Rémunération conditionnelle	N/A	N/A
Prime de départ ou d'arrivée	N/A	N/A

	William BOSQUE
Rémunération fixe	65 000 €
Rémunération variable	44 551 €
Avantages	N/A
Attribution de titres de capital	N/A
Rémunération conditionnelle	N/A
Prime de départ ou d'arrivée	N/A

Le Président du Conseil de surveillance a touché une rémunération de 5.000€ au titre de son mandat pour l'exercice concerné.

2.11. Situation de l'actionariat et notamment de l'actionariat salarié

Conformément à l'article L.233-13 nous vous indiquons que les sociétés contrôlées par la Société ne possède aucune action d'autocontrôle.

Nous vous rappelons que François Hisquin et ses associés fondateurs (Messieurs Pierre Pezziardi, Laurent Avignon et Ludovic Cinquin) ont créé un holding par apport de titres Octo Technology appelé PACH Invest. L'apport initial était de 24,92 % du capital et des droits de vote augmenté en juin 2007 par 15,1% (soit 461 500 actions) de capital acquis auprès de l'actionnaire majoritaire Aubay, puis au cours de l'exercice 2008 sa participation a été portée à 41 % pour être ramenée à 39,7 % après prise en compte des opérations du 9 janvier 2009.

La répartition du capital de la société a évolué de la manière suivante :

Actionnaires	31/12/08		31/12/09	
	Titres	en %	Titres	en %
Public	449 776	14,7%	438 551	13,9%
Aubay	1 223 429	40%	1 163 229	36,8%
F.Hisquin	27 005	0,9%-	28 095	0,8%-
L.Avignon	10 200	0,3%	20 200	0,6%
P.Pezziardi		-		-
L.Cinquin	15 550	0,5%	25 550	0,8%
PACH Invest	1 250 301	41%	1 255 352	39,8%
Salariés OCTO	79 275	2,6%	293 420	9,3%
TOTAL	3 055 556	100,0%	3 155 056	100,0%

Les actions détenues par les salariés de la société représentent 9,3 % du capital.

A l'issue de la réunion du directoire du 9 janvier 2009, il a été constaté la souscription de 9.500 des 75.000 options de souscriptions d'actions, par les salariés.

Par ailleurs, aux termes d'une décision du 22 décembre 2006, le directoire a attribué 90.000 actions aux salariés, la période d'attribution prenant fin le 9 janvier 2009, ainsi à l'issue de la réunion du directoire le 9 janvier 2009, il a été constaté une augmentation de capital social de 9.000 euros.

Se trouve joint ci-dessous, le tableau de l'évolution du cours de bourse de l'action :



2.12. Opérations réalisées par les mandataires sociaux

Aucune opération déclarée par les mandataires sociaux au titre de l'exercice 2009.

2.13. Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

Conformément à l'article L.225-211, alinéa 2 du Code de commerce il convient de préciser qu'un contrat de liquidité a été conclu entre la société Octo Finances (ci-après l'« **Animateur** ») et notre Société en date du 6 avril 2008 aux fins de favoriser la liquidité des actions de notre Société.

Il ressort de ce contrat que pour permettre à l'Animateur de réaliser les interventions prévues au contrat de liquidité notre Société a porté au crédit du compte de l'Animateur une somme de 50.000 euros.

Depuis le 6 avril 2008 et jusqu'au 31 décembre 2009, les opérations sur les actions de la Société telles qu'enregistrées par l'Animateur peuvent être synthétisées comme suit :

Nombres d'actions propres achetées / cours moyens des achats	Nombres d'actions propres vendues/ cours moyens des ventes	Montant des frais de négociation	Nombres d'actions inscrites au nom de la Société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat
32.879 actions / 3,8 euros	32.744 actions / 4 euros	Forfait annuel 17.000 euros	135 actions / 556,2 euros

2.14. Tableau récapitulatif du capital autorisé non émis avec délégation au Directoire

Les résolutions d'émission approuvées par l'Assemblée Générale en date du 21 août 2006 statuant à titre extraordinaire sont synthétisées ci-dessous. Elles donnent délégation au Directoire.

	Durée de Validité	Plafond (valeur nominale)
Attribution d'actions gratuites.	38 mois	10 000 €
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, de toutes valeurs mobilières et/ou par incorporation de réserves, primes, bénéfices.	26 mois	500 000 € (1)
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, de valeurs mobilières.	26 mois	500 000 € (1)
Augmentation du nombre de titres émis en cas de demande excédentaire de titres lors de l'augmentation de capital.	26 mois	15% de l'émission initiale (1)
Augmentation de capital par incorporation de réserves, primes, bénéfices ou autres.	26 mois	250 000 € (1)

(1) Le cumul maximum est fixé à 10 000 000 €.

2.15. Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices précédents et l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal
31/12/2006		
31/12/2007	1 008 333,48 €	
31/12/2008	820 314,56 €	

2.16. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code du commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices. (cf Annexe)

2.17. Conventions réglementées au cours de l'exercice 2009

Le Président invite les actionnaires à prendre connaissance du rapport spécial rédigé et signé par les commissaires aux comptes.

Il est précisé qu'en 2009, les conventions réglementées se sont poursuivies.

Octo Technology a également pris en 2008, une participation de 40% dans la société MASSIVE BRAIN GAME, pour un coût global, de l'ordre de 12€.

Une convention de trésorerie a par ailleurs été signée avec les filiales marocaine et suisse.

2.18. Honoraires de commissariat aux comptes

Honoraires des Commissaires aux Comptes pour l'exercice clos au 31/12/2009.

Monsieur Jean-François Plantin		
Prestations	Montant €	%
Audit		
Certification des comptes	23 000,00	
Missions accessoires		
Sous Total	23 000,00	100%
Autres prestations		
Juridique, fiscal, social		
Technologies de l'information		
Audit interne		
Autres		
Sous Total		
TOTAL GÉNÉRAL	23 000,00	100%

2.19. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes

Suite à la démission de Monsieur Bernard Lelarge, commissaire aux comptes titulaire de la société et conformément aux dispositions de l'article L.823-1 al 2 du Code de commerce, le commissaire aux comptes suppléant remplace le titulaire jusqu'à l'expiration du mandat de ce dernier.

En conséquence de ce qui précède, le Directoire invite l'Assemblée Générale à prendre acte de l'accession en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de:

Monsieur Jean-François Plantin,
né le 27 janvier 1959 à Le Creuzot (71),
demeurant 49, rue de Rome, 75008 Paris
de nationalité française

anciennement commissaire aux comptes suppléant, en qualité de commissaire aux comptes titulaire,

jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur, soit pour une période qui prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Il appartient aux actionnaires réunis en Assemblée Générale de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant, à ce titre le Conseil de Surveillance de la société conformément à l'article L.225-228 du Code de Commerce propose la nomination de la société :

BCRH & Associés
dont le siège social est situé au 1, rue de Courcelles, 75008 Paris
en qualité de commissaire aux comptes suppléant,

pour une période identique à celle du Commissaire aux Comptes titulaire jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

2.20. Information sur les délais de paiement

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les informations suivantes relatives aux délais de paiement.

Nous vous indiquons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

Dettes fournisseurs (en €) au 31/12/2009						
Echéance à compter de l'émission de la facture						Total dettes fournisseurs
Nature de la dette	dettes échues	J+30	entre J+30 et J+60	au-delà de J+60	sans échéance	
fournisseurs biens et services	-	161 996	-	-	-	161 996
fournisseurs immobilisations	-	16 751	-	-	-	16 751
Total des dettes à payer	-	178 747	-	-	-	178 747
fournisseurs factures non parvenues	-	116 672	-	-	-	116 672
Total dettes fournisseurs	-	295 419	-	-	-	295 419

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE ET LES COMPTES CONSOLIDÉS

Compte tenu de l'existence de deux sociétés filiales, le Directoire a décidé de mettre en place des comptes consolidés du Groupe qui se compose, comme cela ressort du tableau annexé au présent rapport, de 3 sociétés. En conséquence, et en application des dispositions législatives (article L233-18 du Code de Commerce) et réglementaires (article R. 233-3 du Code de Commerce), il a été appliqué la méthode de consolidation par intégration globale dans la mesure où les sociétés du Groupe sont sous le contrôle exclusif de la société Octo Technology.

Il vous est précisé qu'en raison de l'option volontaire pour la consolidation des comptes, la Société n'est pas tenue de procéder à la désignation d'un deuxième commissaire aux comptes titulaire.

ACTIVITE DE L'EXERCICE

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires net consolidé du Groupe a été de 15 394 740€.

Le résultat d'exploitation dégagé a été de 905 563€.

Compte tenu d'un résultat financier de 97 163€, d'un résultat exceptionnel de (18 326)€ et d'une charge d'impôt de (55 325) €, le résultat des sociétés intégrées du Groupe s'élève à 929 077€, dont 929 997€ représentant la part du groupe et (920)€ la part des minoritaires.

Les activités de recherche développées au cours de l'exercice l'ont été dans Octo Technology comme indiqué dans le présent rapport.

BILAN DE LA SOCIETE

Le total du bilan consolidé, arrêté au 31 décembre 2009, s'élève à 9 641 977€.

A l'actif,

Les valeurs immobilisées figurent pour un montant net de:	722 897 €
Comprenant notamment les immobilisations financières pour	336 990 €
L'actif circulant figure pour un montant net de :	8 919 080 €

Comprenant notamment

Les créances clients et comptes rattachés, pour :	4 959 333 €
Les autres créances et comptes de régularisation, pour :	623 003 €
Les valeurs mobilières de placements, pour :	308 373 €
Les disponibilités, pour :	3 028 371 €

Au Passif,

Les capitaux propres du groupe s'élèvent à la somme de :	5 174 556 €
Les capitaux propres part des minoritaires s'élèvent à la somme de :	8 774 €
Les Provisions s'élèvent à :	62 529 €
Les dettes figurent pour :	4 396 119 €
Dont :	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	308 345 €
Autres dettes et comptes de régularisation	4 076 817 €

L'exercice 2009 a permis de renforcer sensiblement la situation financière saine du cabinet. Les capitaux propres s'établissaient au 31 décembre 2009 à 5,18 M€. Le cabinet ne supporte aucun endettement financier et la trésorerie nette a progressé en 2009 à 3.32 M€. En 2009, le cash flow d'exploitation s'est établi au niveau élevé de 1.62 M€, bénéficiant notamment de l'amélioration du délai de règlement des clients.

En 2009, le bénéfice net consolidé part du groupe s'inscrit donc en hausse de 12 % par rapport à 2008, à 0.94 M€, soit une marge nette de 6.1 %

S'agissant des autres événements de 2009 et des perspectives 2010, nous vous invitons à prendre connaissance de ce qui est rappelé ci-dessus.

2.21. Autorisation conférée au Directoire de procéder au rachat d'actions de la société en vue de leur attribution gratuite

Sous réserve de l'adoption de la résolution visant l'attribution gratuite d'actions existantes ci-dessous à titre extraordinaire, il vous est proposé de bien vouloir autoriser le Directoire, conformément aux articles L 225-206 II, L 225-208 et suivants du Code de Commerce, à acquérir des actions OCTO TECHNOLOGY, en bourse ou autrement, dans les conditions suivantes :

- Le prix d'achat représentera un montant total maximum de 1 100 000,00 euros (hors frais d'acquisition),
- Le nombre d'actions que la société pourra acquérir ne pourra excéder plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

En cas d'opérations sur le capital de la société et plus particulièrement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seraient ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital à ce jour avant l'opération et le nombre de ces titres après la ou les opérations.

La présente autorisation aurait pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'interventions sur actions propres pour les attribuer à leurs salariés et mandataires sociaux en vue d'une distribution gratuite d'actions.

Les actions pourraient, à tout moment dans les limites de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs, par des opérations optionnelles ou par utilisation de tout produit dérivé.

Cette autorisation serait donnée à compter de la présente assemblée générale pour une période maximale de 12 mois.

2.22. Autorisation conférée au Directoire de procéder au rachat d'actions de la société en vue de favoriser la liquidité des titres de la Société

Nous vous informons que la loi de modernisation de l'économie a étendu aux sociétés dont les actions sont admises aux négociations sur Alternext la faculté de racheter leurs propres actions afin d'améliorer la gestion financière de leurs fonds propres.

En conséquence, ainsi que le permettent désormais les dispositions des articles L. 225-209-1 et suivants du code de commerce, nous vous demandons de bien vouloir autoriser votre Directoire à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la Société, soit un maximum de 315.505 actions, pour un prix d'achat représentant un montant total maximum de 1.100.000,00 euros, étant précisé que le nombre maximum d'actions de la Société dont le rachat serait autorisé ainsi que le prix d'achat desdites actions feraient l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte de toute division ou tout regroupement des actions de la Société qui interviendrait pendant la durée de validité de l'autorisation. Cette autorisation pourrait être utilisée aux fins de favoriser la liquidité des titres de la Société dans le respect de la réglementation applicable.

Les actions pourraient également être annulées dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, sous la condition suspensive de l'adoption du décret en Conseil d'Etat mentionné au dernier alinéa de l'article L. 225-209-1 du code de commerce.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourraient être effectués, dans le respect de la réglementation applicable et notamment des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment, y compris en période d'offre publique visant les actions de la Société, et par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier ou produit dérivé, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente.

Cette autorisation prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée

au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de conférer tous pouvoirs au Directoire, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'actionnaires, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire. La présente autorisation serait consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Tels sont les points que nous voulions vous soumettre et vous trouverez ci-joint le texte des résolutions sur lequel nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer.

DÉCISIONS À TITRE EXTRAORDINAIRE :

AUTORISATION CONFÉRÉE AU DIRECTOIRE DE PROCÉDER À UNE ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS EXISTANTES

Il vous est proposé de bien vouloir autoriser le Directoire à procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites de la Société après rachat d'actions, dans le cadre des dispositions des articles L 225-197-1 à L 225-197-5 du Code de commerce, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société.

L'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société permettrait en effet de renforcer la motivation du personnel tout en offrant un outil de rémunération supplémentaire et adapté.

Pour mémoire, les 100.000 actions gratuites que le Directoire avait été autorisé à attribuer aux termes de votre Assemblée Générale Extraordinaire du 21 août 2006 ont d'ores et déjà été attribuées par le Directoire dans leur quasi intégralité (99.000 sur les 100.000).

La Société a désormais besoin de disposer de nouveau de ce type d'outil incitatif afin de conserver et de faire venir des talents dans un contexte de forte concurrence sectorielle et à un moment où des opportunités de recrutement s'ouvrent.

Les actions gratuites seraient des actions existantes provenant d'un rachat préalable d'actions de la société sens de l'article L 225- 208 du Code de commerce.

Il vous est donc proposé d'autoriser votre Directoire à attribuer, dans le délai d'un an à compter du rachat des actions, un maximum de 315.505 actions gratuites représentant un maximum de 10 % du capital.

Conformément à la loi, l'attribution gratuite des actions existantes à leurs bénéficiaires ne serait définitive qu'au terme d'une période d'acquisition, dont la durée ne peut être inférieure à deux ans, les droits résultant de l'attribution étant incessibles pendant cette période.

Il vous est également proposé de déterminer que le bénéfice de l'attribution d'actions gratuites sera perdu en totalité si le bénéficiaire vient à quitter la Société, pour quelque raison que ce soit, avant l'expiration du délai d'acquisition, d'une durée minimale de deux ans conformément à l'alinéa précédent.

Il vous est aussi proposé de donner au Directoire la faculté d'augmenter la durée de la période d'acquisition.

L'attribution gratuite des actions à leurs bénéficiaires ne serait par ailleurs définitive qu'au terme d'une période de conservation, dont la durée serait de deux ans, les actions résultant de l'attribution étant incessibles pendant cette période.

Il vous est demandé de donner au Directoire la faculté d'augmenter la durée de la période de conservation.

En tout état de cause, conformément aux dispositions de l'article L 225-197-1 1° du Code de commerce, les actions demeureront incessibles dans le délai de dix (10) séances de bourse précédant et suivant la date à laquelle les comptes sociaux (ou consolidés s'il y en a) seront rendus publics.

De la même façon, les actions seront incessibles dans le délai compris entre la date à laquelle les organes sociaux de la Société auront connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une incidence significative sur le cours des titres de la Société, et la date postérieure de dix séances de bourse à celle où cette information est rendue publique.

Si vous acceptez cette proposition, il vous appartiendra :

- De définir la période d'acquisition définitive des actions gratuites par leurs bénéficiaires ;
- De définir la période de conservation, par leur bénéficiaires, des actions ainsi attribuées ; dans les limites prévues par la loi,
- De fixer le montant maximum de l'augmentation de capital dans les conditions exposées,
- D'autoriser le Directoire à :
 - fixer les conditions et critères d'attribution que devront remplir les bénéficiaires d'actions gratuites ;
 - déterminer, en application de ces conditions et critères, l'identité des bénéficiaires de l'attribution gratuite d'actions de la Société ;
 - décider, en conséquence, du nombre d'actions à attribuer gratuitement ;
 - de procéder le cas échéant, à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement
 - en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société ;
 - procéder aux formalités consécutives et d'une façon générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de ces opérations de rachat et
 - d'attribution gratuite, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires.

En vertu des dispositions légales applicables aux délégations de compétence, celle-ci serait consentie pour une période ne pouvant excéder 38 mois à compter de la décision de l'assemblée.

Votre Directoire vous rendra compte, dans les conditions définies par la réglementation en vigueur et dans un rapport spécial contenant toutes les mentions visées à l'article L 225-197-4 du Code de commerce, des attributions d'actions gratuites effectuées en vertu de l'autorisation qui lui aura été consentie.

Il est indiqué que ces actions gratuites ne sont aucunement destinées au Président du Directoire.

La présente autorisation serait mise en œuvre sous la condition suspensive de l'adoption de la résolution relative au rachat d'actions en vue de leur attribution au salarié.

Cette opération de rachat d'actions de la société en vue de leur attribution gratuite au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux serait concomitante à une opération de rachat d'actions de la société en vue de favoriser la liquidité des titres.

Aux termes de ces deux opérations de rachat d'actions, la société ne pourrait être amenée à détenir qu'un nombre total d'actions représentant jusqu'à 10% de son capital, soit 315.505 actions.

AUTORISATION CONFÉRÉE AU DIRECTOIRE DE PROCÉDER AU RACHAT D'ACTION DE LA SOCIÉTÉ

Afin de compléter la résolution prise à titre ordinaire permettant de procéder à un rachat d'actions pour permettre la liquidité des titres, il vous est proposé de bien vouloir également autoriser le Directoire à réduire le capital social par voie d'annulation des actions de la Société qu'elle serait amenée à détenir dans le cadre du rachat d'actions de la société en vue de leur attribution gratuite ou du rachat d'actions de la société en vue de favoriser la liquidité des titres, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre mois.

Cette autorisation serait conférée selon les mêmes conditions que vous aurez validées, le cas échéant, en autorisant le rachat d'actions pour favoriser la liquidité des titres dans la résolution précédente.

Il est proposé à l'Assemblée Générale de conférer tous pouvoirs au Directoire à l'effet de modifier les statuts de la Société, de procéder, le cas échéant, à toutes formalités qu'il estimera nécessaires.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Tels sont les points que nous voulions vous soumettre et vous trouverez ci-joint le texte des résolutions sur lequel nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer.

Le Directoire

[Annexe 1 : Tableau des résultats des cinq derniers exercices](#)

Cette annexe se trouve en fin de rapport.

[Annexe 2 : Tableau des filiales](#)

Cette annexe se trouve en fin de rapport.

3. Avis de réunion valant avis de convocation

MM. les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire le 10 mai 2010 à 8 heures, au siège social, 50, avenue des Champs Elysées 75008 Paris, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour.

Décisions ordinaires.

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009, quitus aux administrateurs,
- Affectation du bénéfice- distribution de dividendes,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, quitus aux administrateurs,
- Quitus aux commissaires aux comptes,
- Approbation des conventions réglementées,
- Autorisation conférée au Directoire de procéder à un rachat d'actions en vue de leur attribution gratuite,
- Autorisation conférée au Directoire de procéder à un rachat d'actions de la société en vue de favoriser la liquidité des titres de la Société,
- Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Décisions extraordinaires.

- Autorisation conférée au Directoire de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes,
- Autorisation conférée au Directoire de procéder à un rachat d'actions de la société par annulation des actions rachetées,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Texte des résolutions.

Décisions ordinaires.

Première résolution (Approbation des comptes de l'exercice 2009 – Quitus).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Directoire, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que la gestion de la société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et desdits rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux membres du Directoire pour leur gestion durant la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 et donne quitus aux membres du conseil de surveillance.

Deuxième résolution (Affectation du bénéfice- distribution de dividendes)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, sur la proposition du Directoire décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2009, qui s'élève à 920.586 euros, de la façon suivante :

- Aux actionnaires, par attribution d'un dividende de 946.516,8 euros prélevé :
 - sur la totalité du résultat de l'exercice d'un montant total de : 920.586 €
 - et le compte report à nouveau à hauteur de : 25.930,8 €
- Le compte à nouveau se trouverait ainsi ramené à la somme de : 1.423.898,2 €.
- Le dividende par action s'élèverait à : 0.30 €.

Le montant des dividendes propres aux actionnaires qui manifesteraient dans les conditions fixées par la loi et les règlements le souhait d'opter pour le prélèvement libératoire, comme l'autorise la Loi de finances 2008, sera minoré de ce même prélèvement libératoire.

Par ailleurs, et dans l'hypothèse de l'option pour le prélèvement libératoire, conformément aux nouvelles dispositions légales, les cotisations sociales (CSG-CRDS) seront prélevées à la source.

Ce dividende est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction prévue au 2° de l'article 158-3 du Code général des impôts.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices précédents et l'avoir fiscal correspondant ont été les suivants :

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal
31/12/2006		
31/12/2007	1 008 333,48 €	
31/12/2008	820 314,56 €	

Troisième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009 – Quitus)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Directoire, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés.

Quatrième résolution (Quitus aux commissaires aux comptes)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Directoire, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, donne pour cet exercice quitus entier et sans réserve de son mandat au commissaire aux comptes.

Cinquième résolution (Conventions réglementées)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour une assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture des rapports du Directoire, du conseil de surveillance et du commissaire aux comptes, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Sixième résolution (Autorisation conférée au Directoire de procéder à un rachat d'actions en vue de leur attribution gratuite).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, conformément aux articles L.225-206-II et L 225-208 et suivants du Code de commerce, autorise le Directoire à acquérir des actions Octo Technology, en bourse ou autrement, dans les conditions suivantes :

- Le prix d'achat représentera un montant total maximum de 1.100.000,00 euros (hors frais d'acquisition),
- Le nombre d'actions que la société pourra acquérir ne pourra excéder plus de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

En cas d'opérations sur le capital de la société et plus particulièrement en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seraient ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital à ce jour avant l'opération et le nombre de ces titres après la ou les opérations.

La présente autorisation a pour objet de permettre à la Société d'utiliser les possibilités d'interventions sur actions propres pour les attribuer à leurs salariés et mandataires sociaux en vue d'une distribution gratuite d'actions.

Les actions pourront, à tout moment dans les limites de la réglementation en vigueur, y compris en période d'offre publique, être acquises, cédées, échangées ou transférées, que ce soit sur le marché, de gré à gré ou autrement, par tous moyens et, notamment, par transfert de blocs, par des opérations optionnelles ou par utilisation de tous produits dérivés.

Cette autorisation est donnée à compter de la présente assemblée générale pour une période maximale de 12 mois.

Septième résolution (Autorisation conférée au Directoire de procéder à un rachat d'actions de la société en vue de favoriser la liquidité des titres de la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, conformément aux articles L.225-209-I et suivants du Code de commerce, autorise le Directoire à acquérir des actions OCTO TECHNOLOGY, en bourse ou autrement, afin d'améliorer la gestion financière de leurs fonds propres.

L'Assemblée Générale autorise le Directoire à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la Société, soit un maximum de 315.505 actions, pour un prix d'achat représentant un montant total maximum de 1 100 000,00 euros, étant précisé que le nombre maximum d'actions de la Société dont le rachat est autorisé ainsi que le prix d'achat desdites actions feront l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte de toute division ou tout regroupement des actions de la Société qui interviendrait pendant la durée de validité de l'autorisation.

Cette autorisation pourra être utilisée aux fins de favoriser la liquidité des titres de la Société dans le respect de la réglementation applicable.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués, dans le respect de la réglementation applicable et notamment des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment, y compris en période d'offre publique visant les actions de la Société, et par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier ou produit dérivé, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente.

Cette autorisation prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, pour décider et effectuer la mise en oeuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'actionnaires, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Huitième résolution (Commissaires aux comptes suppléant)

Suite à la démission de Monsieur Bernard Lelarge, commissaire aux comptes titulaire de la société, le commissaire aux comptes suppléant remplace le titulaire jusqu'à l'expiration du mandat de ce dernier.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale prend acte de l'accession en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de : Monsieur Jean-François Plantin, né le 27 janvier 1959 à Le Creuzot (71), demeurant 49, rue de Rome, 75008 Paris, de nationalité française, anciennement commissaire aux comptes suppléant, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, jusqu'à l'expiration du mandat de son prédécesseur, soit pour une période qui prendra fin le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité Commissaire aux Comptes suppléant :

BCRH & Associés, dont le siège social est situé au 1, rue de Courcelles, 75008 Paris, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une période identique à celle du Commissaire aux Comptes titulaire jusqu'au jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2010.

Neuvième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme du procès verbal constatant ses résolutions à l'effet de procéder à toutes formalités prescrites par la Loi.

Décisions extraordinaires.

Dixième résolution (Autorisation conférée au Directoire de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes) :

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Directoire et du rapport spécial du Commissaire aux comptes, conformément aux articles L 225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- Autorise le Directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions d'actions gratuites à émettre, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société ; sachant qu'il appartient au Directoire de déterminer l'identité des bénéficiaires des attributions gratuites ainsi que les conditions, et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;

- Décide que le nombre maximal d'actions gratuites susceptible d'être attribué, est fixé à 10 % du nombre total d'actions émises par la Société, soit 315.505 actions.
- Décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans et que l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires est fixée à deux ans minimum à compter de la fin de la période d'acquisition et que le Directoire aura la faculté d'augmenter les durées de la période d'acquisition et de l'obligation de conservation ;
- Décide que le bénéfice de cette attribution d'actions gratuites sera perdu en totalité si le bénéficiaire vient à quitter la Société, pour quelque raison que ce soit, avant l'expiration du délai d'acquisition, d'une durée de deux ans conformément à l'alinéa précédent ;
- Prend acte de ce que, s'agissant des actions gratuites à émettre, la présente décision emportera, à l'issue de la période d'acquisition, augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission au profit des bénéficiaires desdites actions et renonciation corrélative des actionnaires au profit des bénéficiaires des attributions, à la partie des réserves, bénéfiques ou primes d'émission ainsi incorporée ;
- Décide de fixer à 38 mois la durée de validité de la présente autorisation.

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au Directoire pour mettre en œuvre la présente autorisation, procéder le cas échéant, à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la société, fixer, en cas d'attribution d'actions à émettre, le montant et la nature des réserves, bénéfiques et primes à incorporer au capital, constater l'augmentation ou les augmentations de capital réalisées en exécution de la présente autorisation, modifier les statuts en conséquence, et d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

Onzième résolution (Autorisation conférée au Directoire de procéder à un rachat d'actions de la société par annulation des actions rachetées)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Générale Extraordinaire, en complément de la 9ème résolution ci-dessus, ayant permis, à titre ordinaire, le rachat d'actions en vue de la liquidité des titres, et après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, conformément aux articles L.225-209-1 et suivants du Code de commerce, autorise le Directoire à acquérir des actions OCTO TECHNOLOGY, en bourse ou autrement, afin de permettre l'annulation de tout ou partie des titres rachetés.

L'Assemblée Générale autorise le Directoire à acheter un nombre d'actions représentant jusqu'à 10 % du capital de la Société, en ce compris toutes les délégations conférées aux termes des présentes, soit un maximum de 315.505 actions, pour un prix d'achat représentant un montant total maximum de 1.100.000,00 euros, étant précisé que le nombre maximum d'actions de la Société dont le rachat est autorisé ainsi que le prix d'achat desdites actions feront l'objet d'ajustements, le cas échéant nécessaires, afin de tenir compte de toute division ou tout regroupement des actions de la Société qui interviendrait pendant la durée de validité de l'autorisation.

Cette autorisation, utilisée aux fins de favoriser la liquidité des titres de la Société dans le respect de la réglementation applicable, pourra aboutir à l'annulation des titres rachetés dans la limite de 10% du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, sous la conditions suspensive de l'adoption du décret en Conseil d'Etat mentionné au dernier alinéa de l'article L 225-209-1 du Code de commerce.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange de ces actions pourront être effectués, dans le respect de la réglementation applicable et notamment des règles édictées par l'Autorité des Marchés Financiers, sur le marché ou hors marché, à tout moment, y compris en période d'offre publique visant les actions de la Société, et par tous moyens, y compris par transfert de blocs, par l'utilisation ou l'exercice de tout instrument financier ou produit dérivé, notamment par la mise en place d'opérations optionnelles telles que des achats et ventes d'options d'achat ou de vente.

Cette autorisation prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société, à l'exception des délégations conférées aux termes des présentes.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Directoire, pour décider et effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'actionnaires, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée.

Douzième résolution (Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

En application de l'article R 225-71 du code de commerce, les actionnaires pourront, dans le délai de vingt cinq jours au moins avant l'assemblée, requérir l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Société.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée par les actionnaires remplissant les conditions prévues aux articles 128 et 130 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 tel que modifié par le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006, doivent, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, jusqu'à 25 jours avant la date de l'Assemblée. Cette demande devra être accompagnée du texte des projets de résolutions et éventuellement d'un bref exposé des motifs ainsi que d'une attestation d'inscription en compte. L'examen du ou des projets de résolutions proposés est subordonné à la transmission, par l'auteur de la demande, d'une nouvelle attestation justifiant de l'enregistrement comptable des titres dans les mêmes comptes au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les questions écrites doivent être adressées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au président du directoire, ou par courriel à l'adresse : ngr@octo.com. Elles doivent être adressées au plus tard le 4ème jour ouvré avant l'assemblée et être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer à l'assemblée. A défaut d'y assister personnellement, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- Adresser une procuration à la société sans indication de mandataire ;
- Voter par correspondance ;
- Donner une procuration à un autre actionnaire ou à son conjoint.

Les actionnaires sont informés qu'à compter de la convocation de l'Assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes seront remis ou adressés à tout actionnaire qui en fera la demande au Siège Social de la Société, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception reçue 6 jours au moins avant la date de réunion.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à condition de parvenir trois jours au moins avant la date de l'assemblée, au siège social de la Société.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter en vertu d'un pouvoir.

Le présent avis vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite d'une demande d'inscription de projet de résolutions présentée par les actionnaires.

Le directoire

4. Rapport du Conseil à l'Assemblée Générale Annuelle

Chers actionnaires,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L.225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'Assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Il a été demandé au Directoire d'affirmer que son rapport de gestion comportait tous les éléments nécessaires à l'appréciation de l'activité de la Société ainsi que tous les faits importants qui avaient marqué l'exercice 2009.

En présumant ces informations comme étant suffisantes, le Conseil de surveillance déclare n'avoir pas d'observation particulière à formuler sur les comptes annuels et le rapport de gestion du Directoire.

En outre, le Conseil approuve l'ordre du jour ainsi que le projet des textes de résolutions proposé par le Directoire à l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance :

Monsieur Nicolas BONTE
Président du Conseil de surveillance

Monsieur William BOSQUE
Vice-Président du Conseil de surveillance

Monsieur Jacques LUCAS
Membre du Conseil de surveillance

5. Bilan et Compte de résultat - Comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

5.1. Bilan et compte de résultat

SA OCTO Technology Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	BILAN ACTIF Présenté en Euros			
Libellés	31/12/2009			31/12/2008
	Brut	Amort. & Dép.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles	119 775	(101 908)	17 866	21 032
Immobilisations corporelles	942 002	(573 961)	368 041	401 994
Immobilisations financières	336 990		336 990	228 506
TOTAL	1 398 767	(675 869)	722 897	651 532
ACTIF CIRCULANT				
Stock et en cours				
Clients et comptes rattachés	4 959 333		4 959 333	4 312 889
Autres créances et comptes de régularisation	623 003		623 003	1 061 432
Valeurs mobilières de placement	331 873	(23 500)	308 373	540 808
Disponibilités	3 028 371		3 028 371	2 127 510
TOTAL (II)	8 942 580	(23 500)	8 919 080	8 042 639
TOTAL ACTIF	10 341 347	(699 369)	9 641 977	8 694 171

SA OCTO Technology Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	BILAN PASSIF Présenté en Euros	
Libellés	31/12/2009	31/12/2008
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		
Capital social ou individuel	315 506	306 506
Primes d'émission, de fusion et d'apport	2 483 742	2 483 742
Réserves et report à nouveau	1 481 379	1 384 268
Réserves de consolidation groupe	(35 297)	55 879
Réserves de conversion groupe	(770)	1 195
Résultat consolidé	929 997	834 463
TOTAL	5 174 556	5 066 053
Intérêts minoritaires	8 774	9 848
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE	5 183 330	5 075 902
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	62 529	75 623
TOTAL	62 529	75 623
DETTES		
Emprunts et dettes financières	10 957	
Fournisseurs et comptes rattachés	308 345	388 105
Autres dettes et comptes de régularisation	4 076 817	3 154 543
TOTAL	4 396 119	3 542 647
TOTAL PASSIF	9 641 977	8 694 171

SA OCTO Technology	COMPTE DE RÉSULTAT	
Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	Présenté en Euros	
Libellés	31/12/2009	31/12/2008
Chiffres d'Affaires net	15 394 740	12 860 348
Autres produits d'exploitation	6 291	796
Achats consommés	(228 205)	(139 467)
Charge de personnel	(11 392 071)	(9 220 845)
Autres charges d'exploitation	(2 247 008)	(2 602 723)
Impôts et Taxes	(452 214)	(390 005)
Dotations d'exploitation	(175 970)	(160 107)
RESULTAT D'EXPLOITATION	905 563	347 997
Charges et produits financiers	97 163	(94 263)
RESULTAT COURANT DES SOCIETES INTEGREES	1 002 726	253 734
Charges et produits exceptionnels	(18 326)	408 349
Impôts sur les sociétés	(55 325)	170 420
RESULTAT NET DES SOCIETES INTEGREES	929 077	832 502
Quote-part des sociétés mise en équivalence		
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	929 077	832 502
Intérêts minoritaires	(920)	(1 961)
RESULTAT NET PART DU GROUPE	929 997	834 463
Résultat net par action	0,29	0,27
Résultat dilué par action	0,29	0,26

5.2. Tableau de flux de trésorerie

SA OCTO Technology Période du 01/01/2009 au 31/12/2009	TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE Présenté en Euros	
Libellés	31/12/2009	31/12/2008
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	929 077	832 503
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
- Amortissement, dépréciations et provisions	62 929	312 129
- Variation des impôts différés	(90 443)	40 435
- Plus values de cession, nette d'impôt	18 000	(408 427)
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	919 563	776 640
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
- Variation des stocks		
- Variation des créances d'exploitation	(120 682)	(683 517)
- Variation des dettes d'exploitation	818 443	429 713
FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (1)	1 617 324	522 836
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisitions d'immobilisations	(205 147)	(233 541)
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	16 751	
Cessions d'immobilisations nettes d'impôts	49 637	414 988
Incidence des variations de périmètre		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS (2)	(138 759)	181 447
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires par la société mère	(820 315)	(1 009 653)
Augmentations de capital en numéraire		25 861
Emission d'emprunt		
Remboursement emprunt		
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (3)	(820 315)	(983 792)
Incidence des variations de cours de devises (4)	(782)	1 938
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (1)+(2)+(3)	657 468	(277 571)
Trésorerie à l'ouverture	2 698 098	2 975 669
Dépréciation des V.M.P. à l'ouverture	(29 780)	
TRESORERIE A L'OUVERTURE	2 668 318	2 975 669
TRESORERIE A LA CLOTURE	3 325 786	2 698 098

5.3. Annexe des comptes consolidés - 31 décembre 2009

1. Référentiel, principes et méthodes

1.1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés sont présentés conformément au règlement CRC 99-02 et son actualisation issue du CRC 2005-10, et du CRC 2000-06 et tiennent compte du règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Aucune conséquence sur les états financiers n'est à mentionner.

Hypothèse de base

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- Prudence,
- Indépendance des exercices.

1.2 Méthode de consolidation

La méthode de l'intégration globale est appliquée aux états financiers des sociétés dans lesquelles OCTO Technology exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif. Ce contrôle exclusif s'apprécie en fonction de la majorité des droits de vote, ou de l'exercice d'un contrôle de fait. Le périmètre de consolidation est défini comme suit :

Filiales	SIREN	% détention au 31.12.2009	% droit de vote au 31.12.2009	Méthode de consolidation
OCTO Technology (Maroc)		79,90 %	79,90 %	Intégration globale
OCTO Technology (Suisse)		90,00 %	90,00 %	Intégration globale
Massivebraingames Sarl	502 409 774	40,00 %	40,00 %	Intégration proportionnelle

1.3 Principes d'arrêtés des comptes

Toutes les sociétés sont consolidées sur la base des comptes annuels arrêtés le 31 décembre 2009, date de clôture de leurs comptes sociaux et retraités le cas échéant, en harmonisation avec les principes comptables du Groupe.

1.4 Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Toutes les filiales étrangères ayant une autonomie économique et financière, la monnaie dans laquelle elles tiennent leurs comptes est leur monnaie de fonctionnement.

La conversion des comptes des entreprises étrangères s'effectue de la manière suivante :

- Tous les éléments d'actif et de passif, monétaires ou non monétaires, sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, à l'exception de la situation nette qui est conservée à sa valeur historique,
- Les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période.

Les écarts de conversion constatés, tant sur les éléments du bilan d'ouverture que sur le résultat, sont portés pour la part revenant au Groupe dans les capitaux propres au poste « Ecart de conversion » et pour la part des tiers au poste « Intérêts minoritaires ».

1.5 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, composées principalement de licences et logiciels, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur une durée d'un an.

1.6 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée prévisible d'utilisation suivant les modalités suivantes :

Agencements, aménagements, installations générales	Linéaire sur 10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire sur 3-4 ans
Mobilier	Linéaire sur 5 ans

1.7 Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières figurant au bilan est constituée par leur coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi définie est inférieure à la valeur.

1.8 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement sont comptabilisés en charges au cours de l'exercice où ils sont encourus.

Par ailleurs, la société bénéficie d'un crédit d'impôt recherche.

1.9 Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Le cas échéant, une dépréciation est constituée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable, sur la base d'une évaluation du risque de non recouvrement des créances clients.

Au 31.12.2009, aucune dépréciation des comptes clients n'est nécessaire.

1.10 Évaluation des dettes et des créances en monnaies étrangères

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. Les pertes ou profits résultant de la conversion des transactions en devises sont inclus dans les comptes de résultats.

1.11 Disponibilités et valeur mobilière de placement

Les disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et le cas échéant elles font l'objet d'une dépréciation calculée par catégorie de titres afin de ramener leur valeur au cours de clôture ou à leur valeur liquidative lorsque celle-ci est inférieure.

1.12 Provision pour indemnité de départ à la retraite

Une provision pour indemnité de départ à la retraite correspondant à l'indemnisation prévue par la convention collective des bureaux d'études techniques et ingénieur dont dépend la société est comptabilisée, pour les sociétés françaises.

Les principales hypothèses retenues pour valoriser la provision sont les suivantes :

- Âge de départ à la retraite : 65 ans
- Salaire moyen retenu : 1/13ème de rémunération annuelle
- Taux d'actualisation : 5,17%
- Taux de survie d'après la table INSEE
- Taux de charges patronales : 50%

1.13 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services réalisées par la société.

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaire et des coûts est fonction de la nature des prestations.

La société réalise des prestations en régie et en forfait.

- Prestations en régie :

Le Chiffre d'affaire et les coûts associés sont reconnus au fur et à mesure de la prestation.

- Prestations en forfait :

Le chiffre d'affaires sur prestations au forfait s'échelonnant sur plusieurs exercices est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode « à l'avancement ».

1.14 Charges et produits exceptionnels

Les éléments exceptionnels incluent les produits et charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts de l'exploitation normale du groupe et qui sont anormaux quant à leur montant ou leur incidence ou surviennent rarement.

1.15 Impôt sur les résultats

La charge d'impôts est égale à la somme des impôts courants et des impôts différés.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

1.16 Résultat par action

Le résultat par action de base est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions majoré du nombre moyen pondéré d'actions à émettre des instruments dilutifs suivants : option de souscription d'actions et actions gratuites.

1.17 Options de souscription d'actions

Les actions émises dans le cadre de l'exercice des options de souscription d'actions sont inscrites en augmentation de capital à la date d'exercice des options. Le détail des actions souscrites font l'objet d'une information au paragraphe 2.5.3.

2. Notes relatives aux postes du Bilan

2.1 ACTIF IMMOBILISE

2.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

La variation des immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

en Euros	31/12/2008	Augmentation	Diminution	Écart de conversion	31/12/2009
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets, licences	3 843	1 095		(6)	4 938
Logiciels	92 062	22 780			114 836
TOTAL	95 905	23 875		(6)	119 774
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Agencements, aménagements	222 295	6 991			229 286
Matériel de bureau et informatique	415 897	90 008		30	505 935
Mobilier	188 769	18 012			206 781
TOTAL	826 961	115 011		30	942 002
TOTAL	922 866	138 886		24	1 061 777

2.1.2 Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles

La variation des amortissements se détaille comme suit :

en Euros	31/12/2008	Dotations	Reprise	Écart de conversion	31/12/2009
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Concessions, brevets, licences					
Logiciels	(74 873)	(27 039)		4	(101 908)
TOTAL	(74 873)	(27 039)		4	(101 908)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Agencements, aménagements	(69 612)	(22 743)			(92 355)
Matériel de bureau et informatique	(258 901)	(96 310)		(63)	(355 211)
Mobilier	(96 454)	(29 878)			(126 332)
TOTAL	(424 967)	(148 931)		(63)	(573 961)
TOTAL	(499 840)	(175 970)		(59)	(675 869)

2.1.3 Immobilisations financières

La variation des immobilisations financières s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	31/12/2009
Titres de participation	0	18 000	18 000		
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	174 991				174 991
Prêts	45 450	25 000	37 440		33 010
Dépôts et cautionnements versés	117 939	23 261	12 197	(13)	128 989
TOTAL	338 380	66 261	67 637	(13)	336 990

La variation des dépréciations s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2008	Augmentations	Diminutions	Écarts de conversion	31/12/2009
Dépréciation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille	(109 874)		109 874		
TOTAL	(109 874)		109 874		

Les titres immobilisés TIAP comprennent des titres de la société KPIT INFOSYSTEMS LTD, société Indienne cotée en bourse. La société OCTO Technology ne détenant que 0,19% du capital de la société KPIT INFOSYSTEMS LTD, ces titres sont destinés à l'activité de portefeuille. Au 31.12.2009, sa valeur boursière s'élève à 283 623 Euros.

2.2 CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

Les créances clients et comptes rattachés se détaillent comme suit :

en Euros	2009	2008
Clients	3 135 967	3 729 672
Clients factures à établir	1 823 366	583 217
TOTAL	4 959 333	4 312 889

2.3 AUTRES CREANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en Euros	2009	2008
Avances et acomptes	261	347
Personnel et comptes rattachés	22 215	20 000
Créances fiscales	98 940	79 280
Impôt sur les sociétés	9 451	628 570
Impôts différés actifs	159 898	79 014
Autres créances	1 491	2 383
Charges constatées d'avance	330 747	251 838
TOTAL	623 004	1 061 432

Les autres créances et comptes de régularisation ont une échéance inférieure à 1 an au 31.12.2009.

2.4 TRESORERIE NETTE

en Euros	2009	2008
Valeurs mobilières de placement	331 873	570 588
Dépréciation des VMP	(23 500)	(29 780)
Disponibilités	3 028 371	2 127 511
Concours bancaire	(10 957)	
TOTAL	3 325 787	2 668 319

Au 31.12.2009, la valeur boursière des O.P.C.V.M et autres titres cotés s'élèvent à 307.355 Euros. Une provision pour dépréciation de 23.500 Euros a été comptabilisée.

2.5 CAPITAUX PROPRES

2.5.1 Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres se décompose comme suit :

	Capital	Primes émission	Réserves consolidés	Résultat de l'exercice	Réserve de conversion	Total part du groupe	Minoritaires	Total
Situation au 1 janvier 2008	305 556	2 470 442	1 379 846	1 069 410		5 225 254		5 225 254
Augmentation de capital	950	13 300				9 000		
Affectation du résultat de l'exercice			1 069 410	(1 069 410)		0		0
Distribution de dividendes			(1 009 654)			(1 009 654)		(1 009 654)
Résultat net de l'exercice				834 463		834 463	(1 961)	832 502
Autres mouvements					1 741	1 741	11 809	13 550
Situation au 31 décembre 2008	306 506	2 483 742	1 439 602	834 463	1 741	5 066 054	9 848	5 075 902
Augmentation de capital	9 000		(9 000)			0		
Affectation du résultat de l'exercice			834 463	(834 463)		0		0
Distribution de dividendes			(820 315)			(820 315)		(820 315)
Résultat net de l'exercice				929 997		929 997	(920)	929 077
Autres mouvements			1 331		(2 511)	(1 180)	(154)	(1 334)
Situation au 31 décembre 2009	315 506	2 483 742	1 446 082	929 997	(770)	5 174 557	8 774	5 183 331

2.5.2 Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au 31 décembre 2008	3 065 056	0,10 €
Augmentation du capital social dans le cadre du plan d'actionnariat salarié	90 000	0,10 €
Actions composant le capital social au 31 décembre 2009	3 155 056	0,10 €

2.5.3 Instruments dilutifs

	Options de souscription d'actions	Actions gratuites	Actions gratuites	Actions gratuites
Date d'Assemblée	10/12/2002	21/08/2006	21/08/2006	21/08/2006
Date du Directoire	16/12/2002	22/12/2006	19/02/2007	25/01/2008
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou allouées à la date d'octroi	75 000	90 000	4 000	5 000
Nombre actions souscrites ou attribuées au 31/12/2009	9 500	90 000		
Date de départ d'exercice des options	16/12/2002			
Date d'attribution définitive des actions gratuites		09/01/2009	10/03/2010	08/02/2010
Date d'expiration d'exercice des options	16/12/2010			
Date de fin de période d'incessibilité des actions gratuites		09/01/2011	10/03/2012	08/02/2012
Prix de souscription des options	1,50			
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou allouées au 31/12/2009	65 500		4 000	5 000

2.6 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Les autres dettes ont une échéance inférieure à 1 an et s'analysent comme suit :

en Euros	2009	2008
Fournisseurs	167 860	288 233
Fournisseurs factures à recevoir	140 485	99 871
TOTAL	308 345	388 105

Les dettes fiscales sont constituées essentiellement de TVA collectée sur les créances clients non recouvrés au 31 décembre 2009.

2.7 AUTRES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION

en Euros	2009	2008
Dettes sociales	2 542 865	2 013 884
Dettes fiscales	1 168 293	946 577
Impôts sur les bénéfices	84 961	
Autres dettes	191 524	62 253
Produits constatés d'avance	89 174	131 829
TOTAL	4 076 817	3 154 543

Les autres dettes ont une échéance inférieure à 1 an. Les dettes fiscales sont constituées essentiellement de TVA collectées sur les créances clients non recouvrées au 31 décembre 2009.

3. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

3.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

en Euros	2009	2008
Ventes de marchandises	4 080	5 568
Prestations de services	15 390 670	12 854 780
TOTAL	15 394 750	12 860 348

3.2 INFORMATIONS SECTORIELLES

3.2.1 Information par secteur géographique – pays

2009	France	Suisse	Maroc	Elimination intersecteurs	TOTAL
Chiffres d'affaires	14 659 225	440 542	572 971	(277 998)	15 394 740
Résultat exploitation	981 845	(85 548)	9 275	(9)	905 563
Total actif	9 413 785	135 977	688 448	(596 232)	9 641 978

2008	France	Suisse	Maroc	Elimination intersecteurs	TOTAL
Chiffres d'affaires	12 721 730	49 031	171 434	(81 847)	12 860 348
Résultat exploitation	389 012	(59 379)	18 364		347 997
Total actif	8 511 970	162 731	250 493	(231 022)	8 694 172

3.2.2 Information par secteur d'activité

Chiffre d'affaires	2009		2008	
Banque Assurance	7 344 198	48%	6 328 586	49%
Industrie	2 167 404	14%	1 583 326	12%
Télécoms, Services, distribution	2 708 436	18%	2 542 734	20%
Médias	2 370 726	15%	1 786 081	14%
Autres	803 976	5%	619 621	5%
TOTAL	15 394 740	100%	12 860 348	100%

3.3 ACHATS CONSOMMÉS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

en Euros	2009	2008
Achats de marchandises	(641)	(6 316)
Sous-traitance	(135 380)	(40 171)
Achats autres fournitures et matières	(92 184)	(92 980)
TOTAL ACHATS CONSOMMÉS	(228 205)	(139 467)
Locations immobilières et charges annexes	(668 034)	(548 726)
Formation séminaires	(225 573)	(291 680)
Honoraires	(394 893)	(503 939)
Transports, voyages et déplacements	(300 830)	(286 297)
Autres charges externes et services extérieurs	(238 975)	(343 961)
Relations publiques	(417 481)	(628 369)
TOTAL AUTRES CHARGES EXPLOITATION	(2 247 008)	(2 602 923)

Le montant des charges au poste « Relations publiques » est relatif aux dépenses engagées au titre de l'Université du Systèmes d'Information organisée par la société.

3.4 CHARGES DE PERSONNEL

Au 31 décembre 2009, les charges de personnel se décomposent comme suit :

en Euros	2009	2008
Traitements et salaires	(7 628 186)	(6 173 919)
Charges sociales	(3 513 630)	(2 983 337)
Participation des salariés	(253 423)	(51 221)
Provision pour indemnité départ retraite	3 168	(12 368)
TOTAL	(11 392 071)	(9 220 845)

3.5 EFFECTIFS

Effectif moyen	2009	2008
France	117	98
Maroc	5	1
Suisse	4	3
TOTAL	126	102

3.6 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

En Euros	2009	2008
Amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	(175 970)	(160 107)
Dépréciations sur actif circulant		
Provisions		
TOTAL	(175 970)	(160 107)

3.7 CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

en Euros	2009	2008
Reprise provision pour dépréciation des VMP et autres titre immobilisés	116 154	
Revenus de valeurs mobilière de placement	29 582	32 200
Gains de change	4 319	11 181
Produits de cession de valeurs mobilière de placement	10 299	37 197
Dotations aux provisions pour dépréciation des VMP et autres titres immobilisés		(139 654)
Pertes de change	(4 631)	(1 930)
Pertes sur créances financières	(58 560)	
Perte sur cession de valeurs mobilière de placement		(33 258)
TOTAL	97 163	(94 264)

3.8 CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

en Euros	2009	2008
Résultat de cession des titres KPIT INFOSYSTEMS France		408 988
Autres charges exceptionnelles	(639)	(639)
Valeur nette comptable titres immobilisés cédés	(18 000)	
TOTAL	(18 639)	408 349

3.9 IMPOT SUR LES RÉSULTATS

3.9.1 Détail de la charge d'impôt

en Euros	2009	2008
Impôts sur les sociétés	(441 180)	(63 677)
Crédit d'impôt recherche	294 212	273 999
Crédit d'impôt apprentissage	1 200	533
Charge d'impôt courant	(145 768)	210 855
Impôts différés	90 443	(40 435)
Charge d'impôt	(55 324)	170 420

3.9.2 Preuve d'impôt

La différence entre la charge d'impôt théorique en France et la charge d'impôt effective est présentée ci-dessous :

en Euros	2009	2008
Résultat comptable avant impôt	984 400	662 081
Taux courant d'imposition	33,33%	33,33%
Charges d'impôt théorique	(328 133)	(220 694)
Impact des différences de taux d'imposition	9 582	5 304
Effet des différences permanentes	13 022	(121 887)
Crédits d'impôt	(295 412)	(274 532)
Charge d'impôt	(55 324)	170 420

6. Bilan et Compte de résultat – Comptes sociaux de la société mère - Exercice clos le 31 décembre 2009.

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2009 dont le total est de 9 282 712,11 euros et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 920 585,92 euros, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2009 au 31/12/2009.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2008 au 31/12/2008.

6.1. Bilan et compte de résultat

ACTIF	31/12/2009			31/12/2008	Variation
	Brut	Amort.& dép..	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISÉ					
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	6 034	675	5 358	3 843	1 515
Autres immobilisations incorporelles	113 346	100 300	13 046	16 424	(3 378)
Installations techniques, matériel et outillage industriels	911 427	566 339	345 087	380 304	(35 217)
Autres participations	77 603		77 603	142 720	(65 117)
Autres titres immobilisés	174 991		174 991		174 991
Prêts	33 010		33 010	45 450	(12 440)
Autres immobilisations financières	125 065		125 065	116 213	8 852
TOTAL (I)	1 441 475	667 314	774 161	704 954	69 207
ACTIF CIRCULANT					
Clients et comptes rattachés	4 585 449		4 585 449	4 190 453	394 996
Autres créances	308 290		308 290	879 109	(570 819)
Valeurs mobilières de placement	311 199	23 500	287 699	520 220	
Disponibilités	3 013 434		3 013 434	2 003 093	
Charges constatées d'avance	313 679		313 679	251 660	(232 521)
TOTAL (II)	8 532 051	23 500	8 508 551	7 844 535	664 016
TOTAL ACTIF	9 973 526	690 814	9 282 712	8 549 489	733 223

PASSIF	31/12/2009	31/12/2008	Variation
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (dont versé : 3 15 506)	315 506	306 506	9 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	2 483 742	2 483 742	
Réserve légale	31 550	30 556	994
Report à nouveau	1 449 829	1 353 712	96 117
Résultat de l'exercice	920 586	926 425	(5 839)
TOTAL (I)	5 201 213	5 100 941	100 272
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (II)			
DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 157		5 157
Emprunts et dettes financières diverses	11 009		11 009
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	278 668	363 430	(84 762)
Dettes fiscales et sociales	3 517 108	2 879 584	637 524
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 751		16 751
Autres dettes	163 632	73 704	89 928
Produits constatés d'avance	89 174	131 829	(42 655)
TOTAL (III)	4 081 500	3 448 548	632 952
TOTAL PASSIF	9 282 712	8 549 489	733 223

OCTO Technology Période du 01/01/2009 au 31/12/2009				COMPTE DE RÉSULTAT (Présenté en Euros)		
Exercice clos le 31/12/2009				31/12/2008	Variation sur 12 mois	%
	France	Exportations	Total	Total	Variation	%
Ventes de marchandise	3 080	1 000	4 080	5 568	(1 488)	-26,71
Production vendue services	14 595 342	59 639	14 654 982	12 707 140	1 947 842	15,33
Chiffre d'Affaire Net	14 598 423	60 639	14 659 062	12 712 708	1 946 354	15,31
Subventions d'exploitation reçues			1 500		1 500	N/S
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges						
Autres produits			4 788	792	3 996	504,55
Total des produits d'exploitation			14 665 350	12 713 500	1 951 850	15,35
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			641	6 316	(5 675)	-89,84
Autres achats et charges externes			2 413 933	2 656 790	(242 857)	-9,13
Impôt, taxes et versements assimilés			451 964	389 725	62 239	15,97
Salaires et traitements			7 033 340	6 083 653	949 687	15,61
Charges sociales			3 358 497	2 967 960	390 537	13,16
Dotations aux amortissements sur immobilisations			168 873	158 743	10 130	6,38
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux dépréciations sur actif circulant						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1 532	4 006	(2 474)	-61,75
Total des charges d'exploitation			13 428 779	12 267 192	1 161 586	9,47
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			1 236 571	446 308	790 263	177,07
Perte supportée ou bénéfice transféré			10 959		10 959	N/S
Autres intérêts et produits assimilés			39 794	32 150	7 644	23,78
Reprises sur provisions et transferts de charges			116 154		116 154	N/S
Différences positives de change			5	8 773	(8 768)	-99,93
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			10 299	37 197	(26 898)	-72,30
Total des produits financiers			166 252	78 120	88 132	112,82
Dotations financières aux amortissements et provisions				139 654	(139 654)	-100,00
Intérêts et charges assimilées			58 835		58 835	N/S
Différences négatives de change				943	(943)	-100,00
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				33 258	(33 258)	-100,00
Total des charges financières			58 835	173 855	(115 020)	-66,15
RÉSULTAT FINANCIER			107 418	(95 735)	203 153	212,20
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS			1 333 029	350 573	982 456	280,24
Produits exceptionnels sur opérations en capital				414 988	(414 988)	-100,00
Total des produits exceptionnels				414 988	(414 988)	-100,00
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			273	33	240	727,27
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			18 000	6 562	11 438	174,31
Total charges exceptionnelles			18 273	6 595	11 678	177,07
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL			(18 272)	408 393	(426 665)	-104,46
Participation des salariés			253 423	51 221	202 202	394,76
Impôts sur les bénéfices			140 748	(218 680)	359 428	164,36
Total des produits			14 831 602	13 206 608	1 624 994	12,30
Total des charges			13 911 016	12 280 183	1 630 833	13,28
RÉSULTAT NET			920 586	926 425	(5 839)	-0,63

6.2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 sont établis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables en France selon le règlement 99-603 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 modifié par les règlements ultérieurs, ainsi qu'avec les avis et recommandations ultérieurs du Conseil National de la Comptabilité.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

A- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur une durée d'un an.

B- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles correspondent aux installations, agencements, matériel de bureau, matériel informatique et mobilier. Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Agencements, aménagements, installations	10 ans
Matériel de bureau et informatique	3/4 ans
Mobilier	5 ans

C - TITRES DE PARTICIPATION, IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

D - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

E - OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération.

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en «écart de conversion». Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

F – OPERATIONS A LONG TERME ET RECONNAISSANCE DES REVENUS

Le Chiffre d'affaires correspond au montant des prestations de services réalisées par la société.
La méthode de reconnaissance du Chiffre d'affaire et des coûts est fonction de la nature des prestations.
La société réalise des prestations en régie et en forfait.

■ Prestations en régie :

Le Chiffre d'affaire et les coûts associés sont reconnus au fur et à mesure de la prestation.

■ Prestations en forfait :

Le chiffre d'affaires sur prestations au forfait est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation, selon la méthode « à l'avancement ».

6.3. Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat

6.3.1. Etat des immobilisations et amortissements

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

A- IMMOBILISATIONS BRUTES = 1 441 475 EUROS

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	94 849	24 531		119 380
Immobilisations corporelles	804 164	107 263		911 427
Immobilisations financières	414 256	54 322	57 910	410 668
TOTAL	1 313 269	186 116	57 910	1 441 475

Les acquisitions d'immobilisations corporelles correspondent principalement à l'acquisition de matériels informatiques.

La variation des immobilisations financières correspond à des versements et remboursements de dépôt de garantie ainsi qu'à l'octroi de prêt au personnel.

B - AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS D'ACTIF = 667 314 EUROS

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	74 582	26 393		100 975
Immobilisations corporelles	423 859	142 480		566 339
Autres Immobilisations financières	109 874		109 874	-
TOTAL	608 315	168 873	109 874	667 314

La reprise de dépréciation des autres immobilisations financières correspond à la dépréciation constatée sur les titres immobilisés KPIT INFOSYSTEMS LTD.

C - DÉTAIL DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS EN FIN DE PÉRIODE

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette
Concess.brevets licences	6 034	675	5 358
Logiciels	113 346	100 300	13 046
Installations et agencements divers	225 735	91 992	133 743
Matériel de bureau & informatique	492 936	351 603	141 332
Oeuvres art	5 335		5 335
Mobilier	187 421	122 744	64 677
TOTAL	1 030 806	667 314	363 492

6.3.2. Etat des échéances des créances et dettes**A- ETAT DES CRÉANCES = 5 365 494 EUROS**

Etat des créances	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Prêts	33 010	33 010	
Autres immobilisations financières	125 065		125 065
Autres créances clients	4 585 449	4 585 449	
Personnel et comptes rattachés	22 215	22 215	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	6 380	6 380	
- T.V.A	42 310	42 310	
Groupe et associés	236 305	236 305	
Débiteurs divers	1 081	1 081	
Charges constatées d'avance	313 679	313 679	
TOTAL	5 365 494	5 240 429	125 065

B- ETAT DES DETTES = 4 081 500 EUROS

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :	5 157	5 157		
Fournisseurs	278 668	278 668		
Personnel et comptes rattachés	1 076 946	1 076 946		
Organismes sociaux	1 359 902	1 359 902		
Dettes fiscales	1 080 260	1 080 260		
Dettes sur immobilisations	16 751	16 751		
Groupe et associés	11 009	11 009		
Autres dettes	163 632	163 632		
Produits constatés d'avance	89 174	89 174		
TOTAL	4 081 500	4 081 500		

6.3.3. Etat des dépréciations et provisions**A- DÉPRÉCIATIONS = 23 500 EUROS**

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers					
Comptes financiers	29 780			6 280	23 500
TOTAL	29 780			6 280	23 500

La dépréciation de 23 500 Euros correspond à la dépréciation des valeurs mobilières de placement.

6.3.4. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

(Entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés		275 706	
Autres créances		236 304	
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		21 213	
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers		11 127	
Charges financières			

6.3.5. Produits et avoirs à recevoir - Charges à payer - Charges et produits constatés d'avance

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

A- PRODUITS À RECEVOIR = 1 621 140 EUROS

Montant des produits et avoirs à recevoir	Montant TTC
Créances clients et comptes rattachés – Factures à établir	1 603 762
Autres créances – associés intérêts courus	11 127
Banque intérêts courus à recevoir	6 251
TOTAL	1 621 140

B- MONTANT DES CHARGES À PAYER ET AVOIRS À ÉTABLIR = 2 008 289 EUROS

Montant des charges à payer et avoirs à établir	Montant TTC
Intérêts courus à payer	1 196
Dettes fournisseurs et comptes rattachés – factures non parvenues	116 672
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
Provision participation des salariés aux résultats de l'entreprise	253 423
Provision congés à payer	332 334
Provision primes à payer	491 189
Provision charges sociales à payer	411 762
Provision autres charges à payer aux organismes sociaux	218 151
Provision autres impôts et taxes à payer	55 372
Autres dettes (dont avoirs à établir : 124 379€)	128 189
TOTAL	2 008 289

C- CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE = 89 174 EUROS

Charges et produits constatés d'avance	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	313 679	89 174
TOTAL	313 679	89 174

6.3.6. Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	3 065 056	0,10€
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice	90 000	0,10€
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	3 155 056	0,10€

Le capital social de la société s'élève à 315 505,60 Euros au 31 décembre 2009. Il est composé de 3 155 056 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 0,10 Euro.

6.3.7. Tableau de variation des capitaux propres

	31/12/2008	Affectation de résultat	Distribution dividendes	Augmentation capital/	Autres opérations	Résultat exercice en cours	31/12/2009
Capital social	306 506			9 000			315 506
Primes émission	2 483 742						2 483 742
Réserve légale	30 556	995					31 550
Report à nouveau	1 353 712	105 116		(9 000)			1 449 829
Résultat de l'exercice N-1	926 425	(106 111)	(820 314)				
Résultat de l'exercice						920 586	920 586
Total	5 100 941	0	(820 314)	0		920 586	5 201 212

L'augmentation de capital de 9 000 Euros correspond à l'émission de 90 000 actions dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés.

6.3.7. Participation des salaires dans le capital de la société

Un plan d'attribution d'options de souscription d'actions a été mis en place en 2002 de sorte que des salariés de la Société puissent avoir accès au capital. Les actions à émettre dans le cadre de ce plan sont d'un maximum de 75.000.

Le prix d'exercice est de 1,50 Euros. Au 31 décembre 2009, le solde des actions pouvant être souscrites est de 65.500 actions.

En outre, un plan d'attribution d'actions gratuites aux salariés a été mis en place. Ce plan concerne l'attribution maximale de 100.000 actions gratuites à émettre.

Au 31/12/2009, les attributions ont été les suivantes :

Au terme des décisions du directoire du 22/12/2006, 90.000 actions gratuites ont été attribuées. Les actions ont été émises le 9 janvier 2009. Elles ne seront cessibles qu'après une durée de détention de deux années.

Au terme des décisions du directoire du 19/02/2007, 4.000 actions gratuites ont été attribuées. Les actions peuvent être émises à compter du 20 février 2009 et au plus tard le 10 mars 2010. Les actions ne seront cessibles qu'après une durée de détention de deux années.

Au terme des décisions du directoire du 25/01/2008, 5.000 actions gratuites ont été attribuées. Les actions peuvent être émises à compter du 25 janvier 2010 et au plus tard le 8 février 2010. Les actions ne seront cessibles qu'après une durée de détention de deux années.

6.3.8. Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	4 080
Prestations de services	14 654 982
TOTAL	14 659 062

Répartition par marché géographique	Montant
France	14 411 490
Etranger	247 572
TOTAL	14 659 062

6.3.9. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	1 333 029	456 956
Résultat exceptionnel (et participation)	- 18 272	- 6 000
Résultat comptable	1 061 334	140 748

Au 31 décembre 2009, la société a bénéficié d'un crédit d'impôt recherche de 294 212 Euros.

6.3.10. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	Montant
Moins-values latentes sur valeurs mobilières de placement	24 765
ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	24 765
Provisions non déductibles l'année de comptabilisation :	
Contribution sociale de solidarité des sociétés	22 031
Participation à l'effort de construction	29 668
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	253 423
Dotations pour dépréciation des valeurs de mobilières placement	23 500
Plus values latentes des valeurs mobilières de placement	245
ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	328 868

Le taux d'impôt appliqué à la société est de 33,33%

6.3.11. Rémunération des dirigeants

	Montant
REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES :	
- du directoire	544 249
- des organes d'administration	
- des organes de surveillance	115 551

6.3.12. Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	112	
Employés	5	
TOTAL	117	

6.3.13. Engagements pris en matière de pensions retraites et engagements assimilés

Engagements	Dirigeants	Autres	Provisions
Pensions et indemnités assimilées			
Compléments de retraite pour personnel en activité			
Compléments de retraite et indemnités assimilées pour personnel à la retraite			
Indemnités de départ à la retraite et autres indemnités pour personnel en activité		62 529	
TOTAL		62 529	

6.3.14. Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
FILIALES (PLUS DE 50% DU CAPITAL DÉTENU)										
Octo Technology (Suisse)	62 559		90%	56.303	56 303	129 226		440 542	-92 883	
Octo Technology (Maroc)	26 643		80%	21.288	21.288	107 079		572 974	3 113	
PARTICIPATIONS (10 À 50 % DU CAPITAL DÉTENU)										
Massive Brain Game SARL	30		40%	12	12			34 519	10 824	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
FILIALES NON REPRISES EN A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										
PARTICIPATIONS NON REPRISES EN A:										
a) Françaises										
b) Etrangères										

6.3.16. Tableau de flux de trésorerie

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
OPÉRATION D'EXPLOITATION			
Résultat net	920 586	926 425	1 040 488
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à liés à l'activité			
Dotation amortissements et provisions nets	58 999	298 397	120 482
Résultats cessions actifs immobilisés	(18 000)	408 426	
Marge brute d'autofinancement	997 585	816 396	1 160 970
Variation du besoin en fonds de roulement			
- Variation des stocks			
- Variation des créances d'exploitation	200 933	(599 421)	(1 018 605)
- Variation des dettes d'exploitation	611 044	362 740	471 306
Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation (1)	1 809 562	579 715	613 671
OPÉRATION D'INVESTISSEMENT			
Cessions d'immobilisations incorporelles			
Cessions d'immobilisations corporelles			
Cessions / réduction d'immobilisations financières	39 910	414 988	
Développements internes de l'exercice			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(24 530)	(31 230)	(12 688)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(107 263)	(125 286)	(284 509)
Acquisitions d'immobilisations financières	(54 322)	(129 083)	(56 172)
Variation dettes fournisseurs acquis. immobilisations	16 751	(27 126)	22 031
Variation des créances sur cessions immobilisations			
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement (2)	(129 455)	102 263	(331 338)
OPÉRATION DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital en numéraire		14 250	
Distributions de dividendes	(820 314)	(1 009 653)	
Remboursement avances en - comptes courant associés		40 025	
Augmentation avances en - comptes courant associés	(87 130)	149 175	0
Augmentation des dettes financières - compte courant associés			
Remboursement des dettes financières - comptes courant associés			
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement (3)	(907 444)	(1 104 553)	0
Variation de la trésorerie (1)+(2)+(3)	772 663	(422 575)	282 333
Trésorerie à l'ouverture (4)	2 553 093	2 975 668	2 693 335
Provision dépréciation valeurs mobilières placement à l'ouverture	(29 780)		
Trésorerie à la clôture (1)+(2)+(3)+(4)	3 295 976	2 553 093	2 975 668
Valeurs mobilières de placement	287 699	550 000	2 490 859
Disponibilités et soldes créditeurs des banques	3 009 473	2 003 093	485 407
Agios à payer	(1 195)		(598)
TRESORERIE A LA CLOTURE	3 295 976	2 553 093	2 975 668

6.3.17. Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
I – Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	315 506	306 506	305 556	305 556	125 000
Nombre d'actions émises	3 155 056	3 065 056	3 055 556	3 055 556	125 000
Nombre d'obligations convertibles en actions					
II – Résultat global des opérations effectives					
Chiffres d'affaires hors taxes	14 659 062	12 712 708	10 308 162	8 713 783	6 275 465
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	1 114 053	1 006 142	1 160 012	1 086 423	707 273
Impôt sur les bénéfices	140 748	(218 680)	73 091	362 653	162 640
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	973 305	1 224 822	1 086 921	723 770	544 633
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	920 586	926 425	1 040 488	633 680	480 170
Montants des bénéfices distribués	820 314	1 008 333		250 000	400 000
Participation des salariés	253 423	51 221	225 409	124 999	52 799
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfices après impôts mais avant amortissements et provisions	0,31	0,40	0,36	0,24	4,36
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	0,29	0,30	0,34	0,21	3,84
Dividende versé à chaque action	0,3			2	3,2
IV – Personnel					
Nombre de salariés	117	98	88	75	59
Montant de la masse salariale	7 033 340	6 083 653	4 933 577	4 126 140	3 191 297
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	3 358 497	2 967 960	2 427 457	1 953 352	1 617 361

7. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes consolidés. Exercice clos le 31 décembre 2009.

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société OCTO TECHNOLOGY, tels qu'ils sont annexés au présent rapport et qui se traduisent par un résultat net consolidé de 929 077 € ;
- La justification de mes appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

7.1. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

7.2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je précise que, dans le cadre de ma démarche d'audit sur les comptes annuels, les travaux que j'ai effectué pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

7.3. Vérification spécifique

J'ai également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Je n'ai pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris, le 23 avril 2010.

JEAN-FRANÇOIS PLANTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
PRÉSIDENT HONORAIRE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

8. Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels. Exercice clos le 31 décembre 2009.

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société OCTO TECHNOLOGY, tels qu'ils sont annexés au présent rapport et qui se traduisent par un bénéfice comptable de 920 586 € ;
- La justification de mes appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

7.1. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. J'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

7.2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je précise que, dans le cadre de ma démarche d'audit sur les comptes annuels, les travaux que j'ai effectué pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

7.3. Vérification spécifique

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Je n'ai pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, je me suis assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris, le 23 avril 2010.

JEAN-FRANÇOIS PLANTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
PRÉSIDENT HONORAIRE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

9. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés. Exercice clos le 31 décembre 2009.

Messieurs,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre société, je vous présente mon rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il ne m'appartient pas de rechercher l'existence de conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont j'ai été avisé, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

9.1. Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Je vous informe qu'il ne m'a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement soumis aux dispositions de l'article L.225-86 du Code de commerce.

9.2. Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, j'ai été informé que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de sous location conclue avec la société KPIT (ex-PIVOLIS)

■ Personne concernée :

Monsieur François HISQUIN, actionnaire et Président du Directoire de votre société, Président du Conseil d'administration de la société PIVOLIS.

■ Modalités :

Votre société a conclu une convention de sous location avec la société PIVOLIS relative à une partie des locaux loués avenue des Champs-Élysées pour un loyer annuel de 48 024 € hors charges.

■ Date d'autorisation :

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de surveillance du 18 octobre 2004 et a pris effet à la date de prise de possession desdits locaux par votre société, en février 2005.

Fait à Paris, le 23 avril 2010.

JEAN-FRANÇOIS PLANTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
PRÉSIDENT HONORAIRE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

10. Rapport du Commissaire aux comptes sur le projet d'attribution d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En ma qualité de Commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-197-1 du Code de commerce, j'ai établi le présent rapport sur le projet d'attribution gratuite d'actions à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la société OCTO TECHNOLOGY S.A. au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce.

Votre Directoire vous propose de l'autoriser à attribuer gratuitement des actions à émettre. Il lui appartient d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il m'appartient de vous faire part, le cas échéant, de mes observations sur les informations qui vous sont données sur l'opération envisagée.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier notamment que les modalités envisagées et données dans le rapport du Directoire s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Directoire portant sur l'opération envisagée d'attribution gratuite d'actions.

Fait à Paris, le 23 avril 2010

JEAN-FRANÇOIS PLANTIN
COMMISSAIRE AUX COMPTES
PRÉSIDENT HONORAIRE ET MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS

ANNEXE 1 : TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
I - Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	306 506	305 556	305 556	125 000	125 000
Nombre d'actions émises	3 065 056	3 055 556	3 055 556	125 000	125 000
nombre d'obligations convertibles en actions			-		
II - Résultat global des opérations effectives					
Chiffres d'affaires hors taxes	12 712 708	10 308 132	8 713 783	6 275 465	5 738 343
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	1 006 142	1 160 012	1 086 423	707 273	741 274
Impôts sur les bénéfices	-218 680	73 091	362 653	162 640	229 703
Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions	1 224 822	1 086 921	723 770	544 633	511 571
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	926 425	1 040 488	633 380	480 170	449 233
Montants des bénéfices distribués			250 000	400 000	
participation des salariés	51 221	225 409	124 999	52 799	
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôts mais avant amortissements et provisions	0,40	0,36	0,24	4,36	4,09
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	0,30	0,34	0,21	3,84	3,59
Dividende versé à chaque action				3,2	
IV - Personnel					
Nombre de salariés	98	88	75	59	50
Montant de la masse salariale	6 083 653	4 933 577	4 126 140	3 191 297	2 894 047
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	2 967 960	2 427 457	1 953 352	1 617 361	1 362 137

ANNEXE 2 : TABLEAU DES FILIALES

Noms	Pourcentage du capital et des droits de vote	Chiffre d'affaires	Résultat d'exploitation
OCTO Technology (Suisse)	90%	49 031 €	(59 379) €
OCTO Technology (Maroc)	79,90%	171 434 €	18 364 €
Massive Brain Game (intégration proportionnelle)	40%	N.C.	N.C.

Risques marchés et risques taux de change : non identifiés, petites structures sans frais fixes importants, avec recours, s'agissant du Maroc, aux consultants OCTO de la société mère.



OCTO Technology - 50, Avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris
Tél : [33] 1 58 56 10 00 - Fax : [33] 1 58 56 10 01 - Info@octo.com - www.octo.com